

BULLETIN MENSUEL

DE L'ASSOCIATION

des Abonnés au Téléphone

Amélioration des Communications électriques et postales

SIÈGE SOCIAL :
47, Rue des Mathurins
PARIS

Téléphon 112-41
Code français AZ



HUITIÈME ANNÉE. — OCTOBRE 1911. — N° 88

Reproduction de la première couverture de Je Sais Tout.

LA PARISIENNE

Compagnie d'Assurances contre le BRIS DES GLACES

Fondée en 1829

DIX MILLIONS de francs de glaces payés

Huit Sociétés réassurées

PARIS

27, Rue Laffitte. — Téléphone 289-58.

L'Art Sanitaire Français

BALNÉO

64, Fg St-Honoré

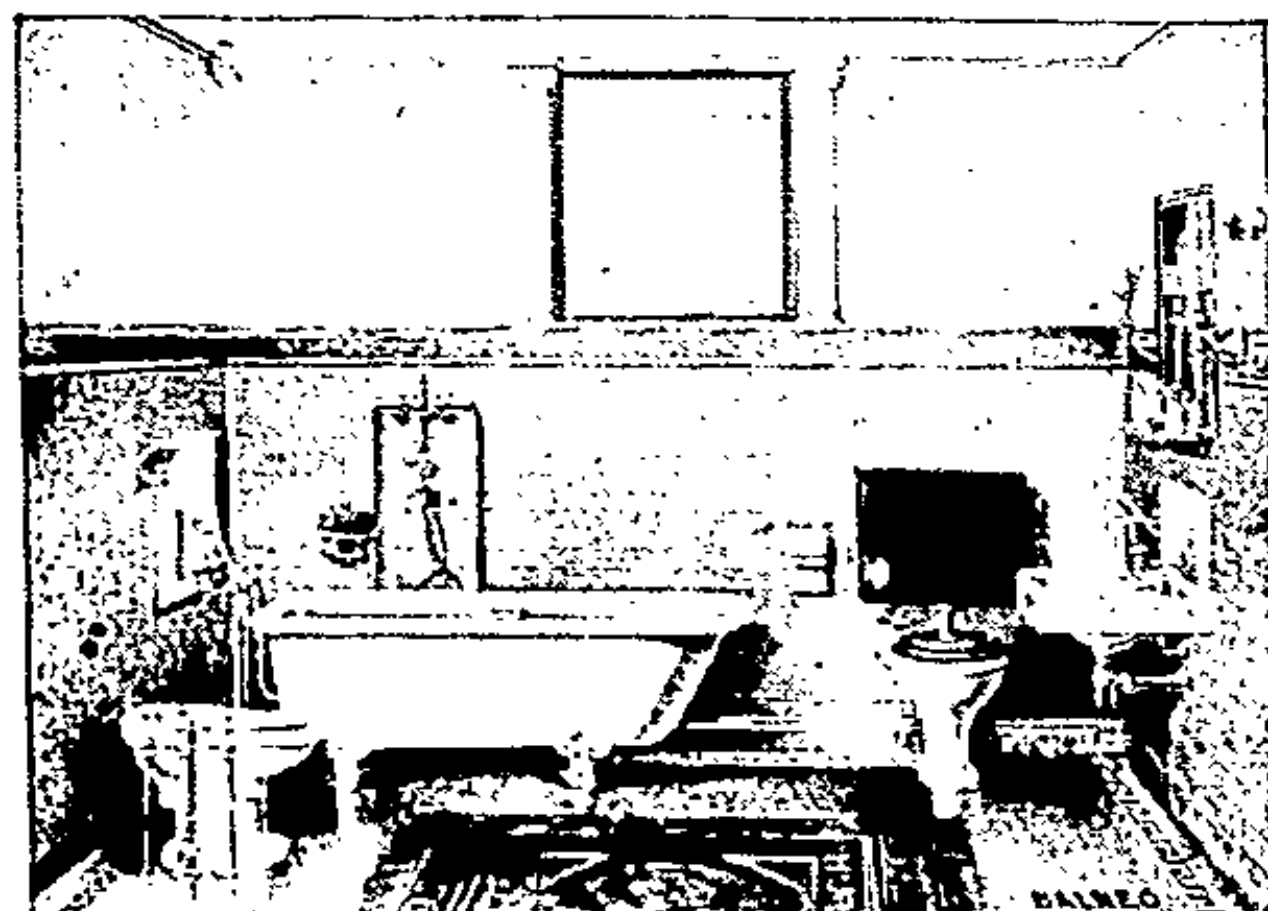
Téléphone 232-30

PARIS

INSTALLATIONS
sanitaires complètes

Salles de Bains

CABINETS DE TOILETTE



TÉLÉPHONE
428-67

G. DEGUELDRE

29, rue Bouchardon, 29, PARIS

Chantiers à Aubervilliers et à Paris

Charbons, Cokes, Bois

Spécialité d'Anthracites anglais du pays de Galles
et Charbons pour Calorifères

et Appareils à basse pression.

DEMANDER TARIF

PRIX SPÉCIAUX POUR QUANTITÉS

POUR MANGER DES

POIS TENDRES

EXIGER
LA MARQUE

CUISINÉS PAR
AMIEUX
FRÈRES

CUISINIER



POIS
AU
ETOUFFÉE

MARMITE

ADMINISTRATION SPÉCIALE
d'Infirmiers et Infirmières Diplômés

Voitures
d'Ambulances
Automobiles



AMBULANCES
—
DÉSINFECTION

Michel & Alfred DELOFFRE

DIRECTEURS

Téléph. 560.51

157, Faubourg Saint-Honoré, PARIS (VIII)

GRANDE

UNION VITICOLE DE FRANCE

85, rue de Richelieu

V. FORGET, DIRECTEUR GENERAL

Syndicat de Propriétaires fondé en 1889.

CHAIIS dans les principaux vignobles français.
VINS GARANTIS comme provenance, goût et finesse.

Prix courants et échantillons sur demande.

Remise 10 % aux adhérents.

Téléphone 126.22

96

Rue
de

RIVOLI

TRAVAUX et COURS de

Ouverture d'une section

Dames : 13, Bd St-Denis. Téléph. 308-40.

COMPTABILITÉ

96, RUE DE RIVOLI, PARIS, IV^e (angle du Bd Sébastopol)

Téléphone 305-82.

JAMET I. O., et BUFFEREAU I. O., Experts-Comptables près les Tribunaux.

Etablissement modèle le mieux organisé pour l'exécution de tous travaux à Paris et en Province.
et la préparation rapide aux emplois de : Comptable, Sténographe etc. (Hommes et Dames)

Le Garde-Meuble Public agréé par le Tribunal

BEDEL & C^{IE}

BUREAU CENTRAL
18, Rue Saint-Augustin (II^e)

TÉLÉPHONE
9-24

DEMEINAGEMENTS

PARIS

BUREAU

Avenue Victor-Hugo, 18
(Passy) XVI^e arr.
Téléphone 664-85

MAGASINS

Téléphone
R. Championnet, 194 (av. St-Ouen) 18^e 511-19
R. Lecourbe, 308 (Vaugirard) XV^e 709-32
Rue de la Voûte, 14, XII^e 916-68
R. Véronèse, 2 et 4 (Gobelins) XIII^e 819-10
Rue Barbès, 16 (Levallois) 530-65
Av. de Saxe, 42

TECTORIUM

Tenture Murale Décorée.

Cette toile peinte garantie **LAVABLE** est vendue
1 franc le mètre.

Spécialement pour COULOIRS, ESCALIERS, HOTELS,
SANATORIUMS, etc., etc.

27, RUE DU GRAND-PRIEURÉ, PARIS

MANUFACTURE

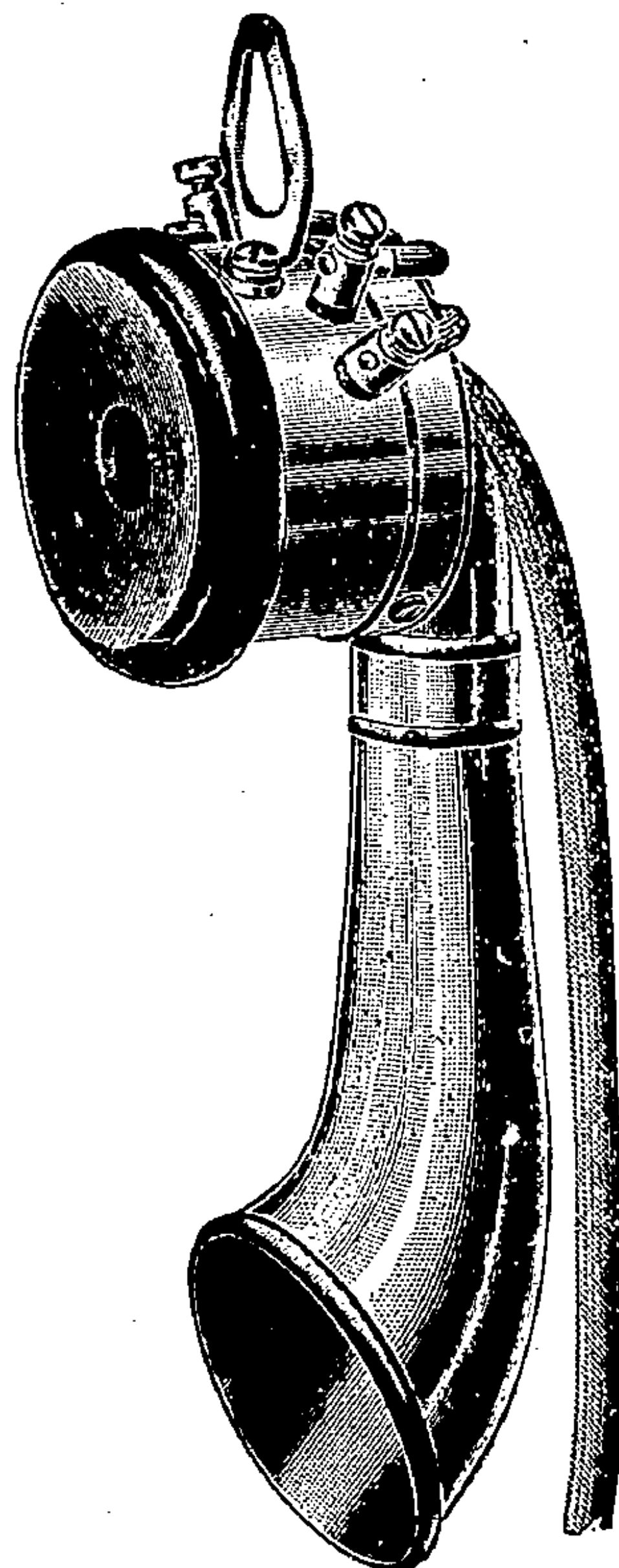
d'Appareils Téléphoniques

admis sur les Réseaux de l'État.

L'Idéalphone

APPAREIL DE LUXE

avec les derniers perfectionnements pour la Batterie Centrale.



62, rue St-SABIN

PARIS

O. DESPRÉS

Constructeur.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Capital : 200 millions de francs entièrement versés

SIÈGE SOCIAL : Rue Bergère

SUCCURSALE : 2, place de l'Opéra, Paris

Président du Conseil d'Administration : M. ALEXIS ROSTAND, O. *

Vice-Président, Directeur : M. E. ULLMANN, O. *

Administrateur, Directeur : M. P. BOYER, *

OPÉRATIONS DU COMPTOIR

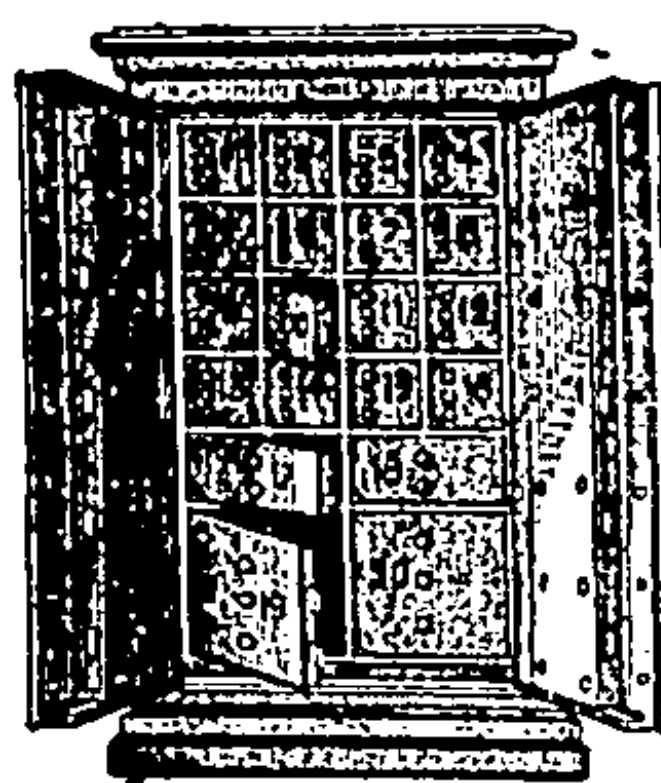
Bons à échéance fixe. Escompte et recouvrements. Escompte de chèques. Achats et vente de Monnaies étrangères. Lettres de Crédit. Ordres de Bourse. Avances sur titres. Chèques. Traités. Envois de Fonds en Province et à l'Étranger. Souscriptions. Garde de Titres. Prêts hypothécaires maritimes. Garantie contre les risques de Remboursement au pair. Paiement de coupons, etc.

AGENCES

40 Bureaux de quartiers dans Paris; 16 Bureaux de Banlieue
180 Agences en Province; 11 Agences dans les Colonies et pays de protectorat; 12 Agences à l'étranger.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

CARANTÉ & SÉCURITÉ ABSOLUES



COMPARTIMENTS depuis 5 fr. par mois

Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public, 14, rue Bergère; 2, place de l'Opéra; 147, boulevard St-Germain; 49, avenue des Champs-Élysées, et dans les principales Agences.

Une clef spéciale unique est remise à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée par le locataire à son gré. — Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

BONS A ÉCHÉANCE FIXE

Intérêts payés sur les sommes déposées

De 6 mois à 11 mois 1/2. . . 1 1/2 0/0 | Au-delà de 2 ans et jusqu'à
De 1 an à 2 ans. 2 0/0 | 4 ans. 3 0/0
Les Bons délivrés par le COMPTOIR NATIONAL aux taux d'intérêts ci-dessus, sont à ordre ou au porteur, au choix du déposant. Les intérêts sont représentés par des Bons d'intérêts également à ordre ou au porteur, payables semestriellement ou annuellement suivant les convenances du déposant. Les Bons de capital et d'intérêts peuvent être endossés et sont par conséquent négociables.

VILLES D'EAUX

STATIONS ESTIVALES ET HIVERNALES

Le COMPTOIR NATIONAL a des agences dans les principales Villes d'Eaux; ces agences traitent toutes les opérations comme le siège social et les autres agences, de sorte que les Étrangers, les Touristes, les Baigneurs peuvent continuer à s'occuper d'affaires pendant leur villégiature.

LETTRES DE CRÉDIT POUR VOYAGES

Le COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE délivre des Lettres de Crédit circulaires payables dans le monde entier auprès de ses agences et correspondants; ces Lettres de Crédit sont accompagnées d'un carnet d'identité et d'indications et offrent aux voyageurs les plus grandes commodités, en même temps qu'une sécurité incontestable.

Salons des Accrédités. Succursale, 2 place de l'Opéra
Installation spéciale pour voyageurs. Emission et paiement de lettres de crédit. Bureau de change. Bureau de poste. Réception et réexpédition des lettres.

Télep. 134-71

MAISON DE CONFIANCE

RENSEIGNEMENTS DIVERS

A. RAGONEAUX, 82, rue de la Victoire

au moyen de surveillances quotidiennes
Paris — Province — Villes d'Eaux

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

Renseignements intimes et particuliers, **FRANCE, ÉTRANGER**. Recherches dans l'intérêt des familles, de documents spéciaux pour procès civils et pour constatations officielles ou judiciaires. **DIVORCES** et **SEPARATIONS de CORPS**. **ENQUÊTES** pour projets de mariage, informations discrètes sur antécédents, moralité, santé, fortune des personnes sollicitées.

Le matin, de 9 h. à 10 h.; le soir, de 1 h. à 5 heures.

L'ASPIR

NETTOYAGE
PAR LE VIDE

HACHETTE

APPAREIL DOMESTIQUE ET PORTATIF

seule invention française brevetée

PURIFIANT et PARFUMANT L'AIR

HORS CONCOURS

14, rue d'Aboukir, PARIS

HORS CONCOURS

Sur demande en joignant cette annonce le catalogue sera adressé franco

REMISE 5 % aux membres de l'Association



HOTELS, PROPRIÉTÉS A VENDRE

Appartements Meublés ou non à louer.

S'AD. : **TIFFEN, 22, RUE DES CAPUCINES, 22**

Envoi gratuit du Grand Journal Officiel des Locations et de la Vente.

TRANSPORTS MARITIMES

TOUSSAINT & SPITZER

AGENTS pour le fret de la C^{ie}

HOLLANDO-AMÉRICAINNE

Pour les lignes de **PHILADELPHIE & BALTIMORE**

1, rue FAVART (boulevard des Italiens), PARIS

SERVICES RÉGULIERS :

Pour l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, la Scandinavie, la Russie, la Méditerranée, l'Afrique (côte orientale, côte occidentale), les Etats-Unis, le Canada, le Mexique, les Antilles, l'Amérique du Sud, les Indes, l'Extrême-Orient, l'Australie (Groupages).

Téléphone 250-96.

Téléphone 112.41
Code Français A Z

ASSOCIATION

Téléphone 112.41
Code Français A Z

5 francs par an.

DES

5 francs par an.

Abonnés au Téléphone

AMÉLIORATION DES COMMUNICATIONS ÉLECTRIQUES ET POSTALES

SIÈGE SOCIAL

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond^t)

Pour la Publicité, s'adresser à l'ASSOCIATION, 47, rue des Mathurins. — Téléph. 112.41.

" LES TÉLÉPHONES "

" ASSOCIATION DES ABONNÉS "

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager, au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle..... » (Rapport de M. MARCEL SEMBAT).

« Entre l'Administration, mandataire du Parlement, et le public, entre le chef de bureau responsable, pierre angulaire d'une exploitation rationnelle et courtoise du téléphone, et la clientèle de sa circonscription, les délégués des abonnés doivent remplir des fonctions de conseil et de contrôle sans lesquelles, au détriment du Trésor et du public, les meilleures réformes risquent de ne pas être comprises, les meilleures volontés d'être découragées, les programmes les mieux étudiés d'avorter dans l'indifférence d'une opinion mécontente et sceptique. (Rapport de M. CHARLES DUMONT, budget de 1910).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis de Montebello, 12, rue de Prony, Tél. 513-31.

Vice-président : M. E. Archdeacon, ✱, 77, r. de Prony. Tél. 511-22.

Secrétaire : V^{te} De Douville Maillefeu, 128, boulev. de Courcelles, Tél. 547-51.

Membres : MM. P. Gréténar, O. ✱, Négociant-Commissionnaire, 21, rue de Paradis. Tél. 258-87.

Lauzanne, Architecte. ✱, 26, rue de Turin. Tél. 211-38.

P. Munier, ✱, 38, rue Perronnet. Neuilly-sur-Seine. Tél. 535.

Edmond Jean, industriel, ✱, 62, rue Condorcet. Tél. 149-35.

Lahure, éditeur, O. ✱, 9, rue de Fleurus. Tél. 704-44.

J. Perrigot, ingénieur, 5 bis, rue de Berri. Tél. 232-17.

Pierre Giffard, homme de Lettres, ✱, Maison-Laffite. La Grotte. Tél. 15.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque. Tél. 528-41.

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne, Tél. 512-11.

Membres : MM. Caron, Agréé, 1, place Boileau. Tél. 148-96.
Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université. Tél. 728-74.

Rodanet, Avocat à la Cour, 14, rue de Berlin, Tél. 254-61.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 368, rue Saint-Honoré. Tél. 292-50.

L. Schmoll, Avocat à la Cour, 35, rue de Ponthieu, Tél. 584-46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université. Tél. 743-64.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare. Tél. 254-32.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré. Tél. 571-12.

Huissier : M. Perrin, 5, faubourg Saint-Honoré. Tél. 258-14.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. Herbert-Laws Webb, 35, Old Queen Street, Londres.

ASPIRATEUR DE POUSSIÈRE

"Le Salvor"

Nouvel Appareil domestique
de nettoyage par le vide.

Bréveté S. G. D. G.

A BRAS & ÉLECTRIQUE

INSTALLATIONS FIXES



MARQUE DÉPOSÉE

P. ROUSSEAU, 39, rue Villiers de l'Isle Adam
PARIS



PLUS DE **MAL DE MER**

Grâce à la

DELPHININE

Du Dr FLASSCHEN

PRÉVENTIVE - CURATIVE - INOFFENSIVE

Flacon pour grande traversée... 10 francs
— pour traversée 48 heures... 5 francs

PRINCIPAUX DÉPÔTS :

PARIS { Ph^{ie} LANGLOIS, 4, Bvd la Madeleine. Tél. 245-44
Ph^{ie} ROBERTS & C^o, 5, Rue de la Paix. Tél. 229-69
Grande Ph^{ie} DE FRANCE, 13, Place du Havre. Tél. 129-34
Ph^{ie} ANGLAISE, 62, Av. Champs-Élysées. Tél. 522-52
Ph^{ie} BAILLY, 15, Rue de Rome. Téléphone 585-19

La DELPHININE

(WEITZ, PHARMACIEN), 8, Rue de Duras, PARIS

LE PAINTING CLEANER

BRILLE TOUJOURS

Détache et remet à neuf
instantanément et sans effort



Paris 1910
GRAND PRIX

les meubles vernis, cirés, laqués blanc et couleur, la carrosserie des voitures et automobiles, yachts, devantures de magasins, marbres, etc. — Les taches d'encre, de graisse, de cambouis et d'eau disparaissent sous son action.

Echantillon franco contre 0 fr. 50.

LA MERVEILLEUSE

(Marque déposée)

nettoie et détache rapidement, sans efforts, tous les métaux : or, argenterie, cuivre, etc., et donne, aux objets nettoyés, un brillant incomparable et durable.

Echantillon franco contre 0 fr. 15.

En vente dans les grands Magasins, Bazaars, Quincaillers, Garages, Maisons d'accessoires d'automobiles, etc.

Adresser les demandes d'Echantillons à :

M. P. DAILLY, 19, PASSAGE D'ISLY, 19
LEVALLOIS-PERRET (Seine)

ASSUREZ-VOUS
contre le

VOL

au

LLOYD NEERLANDAIS

11, Rue Laffite, PARIS

Inspecteur sur demande.

Téléphone 248.24.

AMBULANCE + ST-LAZARE

Garde-Malades

A DOMICILE

Infirmiers et Infirmières diplômés
Gardes spéciales pour Dames en couches.

VENTOUSES. — MESSAGES. — SONDAGES

R. PÉNEAU, Masseur-Ventouseur Spécialiste.

100, rue St-Lazare (près la gare).

English Spoken.

TÉLÉPHONE 139-89.

Se Habla Español.

SOMMAIRE

	Pages
Un changement de numérotage	3
Les envois contre remboursement : nouvelles dispositions	4
Les commodités téléphoniques aux Etats-Unis.	4
Bouffonnerie télégraphique.	5
Echos de partout	6
Questions postales	7
A travers la Presse	8
Tribune des abonnés.	10
La téléphonie des grandes villes, par M. Johansen (suite).	10
Rapport du Syndicat des ouvriers des P. T. T. sur l'état des lignes.	14

Un changement de numérotage

Le nom du bureau remplacerait le premier chiffre. — La circulaire officielle. — Une protestation. — Qu'en pensent les abonnés ?

Nous avons déjà parlé à nos lecteurs d'un projet de l'Administration, d'après lequel le premier chiffre des numéros téléphoniques des abonnés serait remplacé par le nom du bureau (ainsi *Saxe 33.22* au lieu de *733.22*).

Ce projet, qui serait plus tard généralisé à tout Paris, a déjà reçu un commencement d'application. Voici en effet la circulaire officielle qu'ont reçue un certain nombre d'abonnés (parmi les 500) :

Paris, le 6 septembre 1911.

Monsieur,

« La Direction des services téléphoniques de Paris a l'honneur de vous faire connaître que le programme de travaux arrêté par l'Administration, en vue d'améliorer l'exécution du service téléphonique dans le réseau de Paris et d'en assurer l'extension, comporte l'ouverture d'un bureau central rue Marcadet, qui desservira les abonnés reliés actuellement au bureau central de la rue Desrenaudes et dont le domicile est compris dans la circonscription limitée par les voies suivantes : Chemin de fer de l'Ouest-Etat, Fortifications, boulevard Or-

nano, rue du Mont-Cenis, rue des Martyrs, boulevard de Clichy et des Batignolles.

« L'ouverture du bureau central de la rue Marcadet doit avoir lieu dans le courant de l'année prochaine ; elle entraînera le changement du numéro d'appel des abonnés compris dans la nouvelle circonscription desservie par ce bureau.

« Des nécessités d'ordre technique obligent l'Administration à n'admettre à cette règle aucune exception.

« En conséquence votre n° d'appel 534.90 sera remplacé, dans le courant de l'année prochaine, par l'appellation « Marcadet » n° 04.90, qui comporte : 1° le nom du bureau central auquel votre ligne aboutira ; 2° deux groupes de deux chiffres indiquant la place occupée par votre ligne dans le multiple.

« Afin d'atténuer, autant que possible, les inconvénients pouvant résulter de ce changement de numéro d'appel, l'Administration a décidé que, dans l'Annuaire officiel de 1912, chaque inscription concernant un abonné domicilié dans la circonscription que desservira le bureau de Marcadet, mentionnera l'appel nouveau dans la forme indiquée ci-dessus et le numéro actuel concédé, celui-ci placé entre parenthèses.

« En tête du volume sera inséré un texte administratif donnant tous renseignements utiles à ce sujet et indiquant, notamment, que la date à partir de laquelle le nouvel appel devra être employé sera portée à la connaissance du public par la voie de la presse.

« Enfin, toutes les mesures nécessaires seront prises pour que, pendant et après la période transitoire, le changement de numéro d'appel n'apporte aux intéressés aucune gêne dans leur service personnel. »

**

Cette mesure a mécontenté un certain nombre d'abonnés. Un de nos adhérents nous communique la protestation suivante qu'il a adressée au ministre.

Paris, 13 septembre 1911.

Monsieur le Ministre,

En qualité d'abonné au téléphone (N° 534-90), je reçois un avis, en date du 6 courant, de la Direction des services téléphoniques de Paris, m'informant que dans le courant de

L'année prochaine mon numéro d'appel sera remplacé par l'appellation « Marcadet n°04-90 ».

Me refusant à inscrire cette appellation inélégante sur mes papiers de commerce, je vous prie de vouloir bien me considérer comme désabonné à partir du jour précis de la mise en service de votre nouveau système.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

LAMY,

8, rue Jacquemont.

Nous posons la question aux abonnés :

Que pensez-vous de ce changement de numérotage ?

Estimez-vous qu'il comporte des avantages ou des inconvénients, et lesquels ?

Nous serons heureux d'enregistrer les réponses.

LES

ENVOIS CONTRE REMBOURSEMENT

Nouvelles dispositions

Les règlements relatifs aux envois contre remboursement viennent d'être complétés et modifiés par le décret suivant :

Article premier. — Les objets confiés à la poste pour être livrés contre remboursement doivent porter en tête de la suscription sous la forme « envoi contre remboursement de... » (somme en toutes lettres) la mention de la somme à payer par le destinataire, énoncée en francs et centimes. L'expéditeur remplit un bordereau qui lui est remis gratuitement et sur lequel il fait la description de l'objet et reproduit le montant de la somme à payer par le destinataire. Ce bordereau est inséré par lui dans une enveloppe non affranchie qui lui est donnée gratuitement et qui est annexée à l'envoi jusqu'à l'arrivée de ce dernier au bureau de destination.

Art. 2. — Il est délivré à l'expéditeur un récépissé de dépôt. Ce récépissé comporte, en outre des indications prévues, suivant le cas, pour la recommandation ou la déclaration de l'objet déposé, le montant du remboursement à payer par le destinataire.

Art. 3. — Les envois contre remboursement refusés par les destinataires ou adressés à des personnes décédées, inconnues ou parties sans adresse, sont renvoyés aux expéditeurs dans les vingt-quatre heures.

Quant à ceux adressés à des destinataires momentanément absents, ils sont conservés au bureau pendant un délai de cinq jours, non compris le jour de leur arrivée.

Art. 4. — Les envois contre remboursement ne sont livrés que contre paiement de la somme dont ils sont grevés. Sous réserves des dispositions spéciales, énoncées aux articles 5 et 6 du présent décret, ils sont soumis aux règles et conditions de distribution applicables à la catégorie d'objets à laquelle ils appartiennent.

Art. 5. — Lorsque le facteur ne rencontre pas le destinataire à la première présentation, il laisse à son domicile un avis sous pli fermé l'informant que l'objet lui sera représenté le lendemain.

Si, après la deuxième présentation, l'objet n'a pas été livré pour une cause quelconque, il sera rapporté au bureau et conservé à la disposition du destinataire pendant un délai de cinq jours.

Art. 6. — L'administration des postes et des télégraphes pourra ne faire remettre les objets à livrer contre remboursement que dans le cours des distributions dans lesquelles sont comprises les valeurs à recouvrer.

D'autre part, les envois contre remboursement seront conservés au bureau pour y être retirés par les destinataires toutes les fois que leur nombre, leur poids ou leur volume rendrait impossible leur transport par les facteurs. Dans ce cas, l'avis prévu par l'article précédent leur sera adressé aussitôt après l'arrivée des objets au bureau.

LES COMMODITÉS TÉLÉPHONIQUES AUX ÉTATS-UNIS

La vague de chaleur.

La vague de chaleur dont nous avons souffert tout l'été a passé aussi sur les États-Unis. Mais elle n'a pas empêché, comme chez nous, le téléphone de fonctionner normalement. Au contraire, toute la population n'a eu qu'à se

féliciter des services qu'a rendus le téléphone en cette circonstance.

Le nombre des conversations a augmenté dans des proportions considérables, la chaleur étant trop forte pour permettre des allées et venues aussi fréquentes que d'ordinaire. Jamais on n'a mieux apprécié l'importance du téléphone.

Malgré cet accroissement considérable du trafic et en dépit de la fatigue occasionnée aux opératrices par la chaleur, le service n'a eu aucune défaillance et a continué à fonctionner avec la même régularité et la même rapidité à la satisfaction générale.

★★

Les réclamations.

Il arrive souvent qu'un abonné américain, qui a une réclamation à faire, téléphone, pour gagner du temps, au bureau le plus proche et explique son cas.

L'employé qui reçoit la communication, quel qu'il soit, ne doit pas arguer de son incompetence. Il a pour consigne d'écouter attentivement toute plainte, d'en prendre note pour la transmettre à qui de droit, et d'assurer l'abonné que toute l'attention voulue sera apportée à sa réclamation, et que la faute sera immédiatement réparée si la Compagnie est dans l'erreur.

Les employés doivent montrer la plus grande courtoisie envers la clientèle et s'intéresser à toutes ses demandes et observations. Elle fait appel, en revanche, à la bonne volonté du public : aussi elle estime que, pour assurer celle-ci, il n'est rien tel que d'apporter l'attention la plus soigneuse et la plus courtoise à toutes les réclamations.

Cela se passe aux Etats-Unis. En France...!

★★

Heureux abonnés.

Ce sont ceux de Chicago.

Non seulement à Chicago les abonnés du téléphone obtiennent rapidement la communication — et c'est déjà quelque chose — mais encore, sur le désir qu'ils en expriment, on leur envoie par téléphone une foule de renseignements précieux.

Sont-ils dans les affaires ? Ils recevront chaque jour, à heure fixe, et sans aucun supplé-

ment, les cours de la Bourse. A ceux qui se piquent d'exactitude, un avis téléphonique indiquera pareillement l'heure officielle.

Si vous vous intéressez à la politique, vous connaîtrez le résultat d'une élection à l'instant de sa proclamation, et si vous jouez aux courses, vous apprendrez le nom du gagnant dans votre fauteuil.

Mais il y a mieux encore.

Un abonné a-t-il besoin de se réveiller le lendemain à une heure déterminée, pour partir en voyage, par exemple ? Il suffit qu'il en avise le bureau. A l'heure dite, la sonnerie du téléphone, implacable, vient mettre un terme à son sommeil.

Il est vrai qu'à Chicago, comme dans toute l'Amérique, le service des téléphones est assuré par l'industrie privée.

BOUFFONNERIE TÉLÉGRAPHIQUE

Ce n'est plus, cette fois, de la chinoiserie administrative, mais de la bouffonnerie pure et simple. Narrons l'anecdote — authentique — d'après la *France Postale*.

Un bureau de Paris dont le trafic télégraphique est considérable, accepte, par inadvertance, la réunion abusive suivante :

Poignée demain

pour deux mots.

Conformément au règlement, le bureau d'arrivée se livre aux constats réglementaires ; la machine bureaucratique se met en branle, le dossier de « l'affaire » est constitué, revu, corrigé et... augmenté, sans doute : ne faut-il pas recouvrer le sou dont les caisses de l'Etat ont été indûment frustrées ? L'opération coûtera au bas mot vingt francs en paperasses et pertes de temps, mais l'honneur sera satisfait !

Finalement, le dossier arrive à la direction de la Seine avec cette conclusion que la somme de cinq centimes doit être recouvrée, en raison de la réunion abusive constatée.

Mais ici l'histoire devient affolante : le scribe de la direction du boulevard Montparnasse, après avoir pris connaissance du dossier avec la mesure et la gravité convenables, se dit : « Mais... mais... ce n'est pas cela du tout ! Mais là, pas du tout !! »

On a de l'initiative ou on n'en a pas. Il se précipite chez l'inspecteur qui l'entraîne chez l'inspecteur principal. Le directeur, heureusement — une fois n'est pas coutume, — n'était pas là.

Bref, après un palabre sérieux on émet l'avis que la direction correspondante a commis une erreur grave en prescrivant de percevoir cinq centimes; l'expression

« Poignée de main »

est d'usage courant et doit être comptée un mot : en conséquence, il y a lieu non pas de percevoir cinq centimes, mais de les rembourser à l'expéditeur qui eût dû écrire :

Poignéedemain et non poignée demain.

On dit qu'en recevant ce poulet, le receveur du bureau de Paris intéressé faillit avoir une attaque d'apoplexie, et c'est grâce aux soins dévoués de ses commis principaux qu'il put supporter, sans dommage grave, l'émotion dont il fut saisi en constatant la profondeur de vues des divers services administratifs intervenus, le caractère inattaquable de leurs déductions, quoiqu'elles aboutissent à des conclusions nettement opposées.

Que penser d'un règlement qui porte de pareils fruits ? A quoi bon les modifications incessantes dont il est l'objet ?

Voudrait-on donner à penser que ceux qui le rédigent ont pour mission de procurer à leurs contemporains des motifs d'hilarité ?

On se demande parfois à quoi sert la bureaucratie compliquée que nous entretenons à grands frais. Voilà la réponse. Si l'Europe ne nous envie plus notre administration, elle a tort, car c'est une pépinière d'humoristes de premier ordre.

Echos de partout

Concours d'appareils téléphoniques.

L'administration des postes et des télégraphes vient d'ouvrir un concours en vue du choix des types d'après lesquels seront réalisés, à partir de dates à déterminer, les appareils téléphoniques d'abonnés, à batterie centrale intégrale, destinés aux réseaux adaptés à ce système.

Tous les constructeurs d'appareils téléphoniques résidant en France sont admis à prendre part à ce concours.

Le programme détaillé sera remis à tout

constructeur qui en fera la demande à la direction de l'exploitation téléphonique, 3^e bureau, 103, rue de Grenelle, à Paris.

★★

Le nouveau bureau du Conservatoire.

Le *Journal officiel* a publié un décret qui affecte au ministère des Travaux publics, des Postes et des Télégraphes (service des postes et des télégraphes), la partie — dès maintenant disponible — de l'ancien Conservatoire national de musique de Paris et consistant en un quadrilatère de 32 m. 50 attenant aux rues du Faubourg-Poissonnière et Bergère.

C'est l'extension du réseau téléphonique de Paris qui nécessite, on le sait, la construction immédiate d'un bureau central téléphonique dans la circonscription du Gutenberg.

★★

Les téléphones belges.

Le Ministre des chemins de fer, postes et télégraphes, vient de modifier complètement les conditions d'abonnement au téléphone. Le régime forfaitaire absolu, qui était en vigueur depuis de nombreuses années, a vécu.

Il y aura, désormais, d'une part, une taxe de base correspondant à la charge à supporter par l'administration, en dehors de toute communication : d'autre part, une taxe de conversation fixée, pour les convenances de l'usager, par un abonnement à prix unitaires successivement réduits.

Le prix de l'abonnement annuel est considérablement réduit et varie d'après l'importance du réseau, mais le nombre des communications sera limité. Au delà d'un chiffre déterminé, l'abonné paiera cinq centimes par communication. Pour 80 fr. par an, certains abonnés auront droit à cinq communications par jour.

★★

Le téléphone dans les trains en marche.

L'administration des chemins de fer prussiens va installer sur les grandes lignes du réseau des appareils téléphoniques permettant de téléphoner pendant la marche du train. De semblables appareils fonctionnent déjà depuis plusieurs mois en Angleterre. Le fil téléphonique est fixé entre les deux rails et un balai métallique assure la communication constante entre le fil et l'appareil situé dans la voiture.

**

Au dernier rang.

Faut-il rappeler que la France vient en dernier rang des pays civilisés pour la proportion des appareils téléphoniques, même après la Belgique.

Par 1000 habitants, il y a, en effet, 76 téléphones aux Etats-Unis, 33 en Danemark, 31 en Suède, 22 en Norvège, 21 en Suisse, 15 en Allemagne, 13 en Angleterre, 12 au Luxembourg, 10 en Hollande, 6 en Belgique, 5 en France.

**

Les pneumatiques en banlieue.

Depuis le 1^{er} octobre 1911, le service de correspondances pneumatiques, qui fonctionne actuellement à Paris et dans certaines localités de banlieue est étendu aux localités ci-après :

Bagneux, Bourg-la-Reine, Chatenay, Châtillon, Clamart, Epinay-sur-Seine, Fontenay-aux-Roses, l'Ile-Saint-Denis, Port-à-l'Anglais, Sceaux, Sèvres, Saint-Cloud, Vitry-sur-Seine.

Il paraît utile de rappeler, à ce sujet, que les correspondances pneumatiques peuvent être échangées non seulement entre Paris et les localités de la banlieue ouvertes à ce service, ou inversement, mais encore entre ces localités elles-mêmes.

Toutefois, les correspondances à destination de la banlieue ne peuvent, en général, être distribuées le jour même qu'autant qu'elles sont remises au service avant sept heures du soir.

Le public a, d'ailleurs, la faculté de déposer les correspondances pneumatiques non seulement dans les bureaux des Postes et Télégraphes, mais encore, au même titre que les correspondances postales, dans les boîtes accrochées aux tramways suburbains se dirigeant vers Paris.

**

Le chat par téléphone.

Les journaux américains racontent cette amusante anecdote, qui montre à quel point l'usage du téléphone est vulgarisé aux Etats-Unis.

Une petite fille était habituée à entendre sa mère demander continuellement au téléphone tout ce dont elle avait besoin.

Un jour, comme elle entrait dans la cuisine, elle vit une souris traverser la pièce. Très effrayée, elle saute sur une chaise en criant :

— Oh ! mère, téléphonez pour le chat ! Je vous en prie, téléphonez vite !

Questions Postales

La critique du mandat-lettre. — Sa réforme.

Le mandat-lettre ne date que du début de l'année, et il a déjà été l'objet de maintes critiques. En voici l'énumération d'après le *Journal* :

1° La formule, de 13 centimètres et demi sur 9 centimètres et demi environ, est imprimée dans le sens de sa plus petite dimension. Le cadre réservé au service absorbant 3 centimètres et demi de la largeur, la place qui reste pour l'indication de la somme en toutes lettres et pour l'adresse du destinataire est insuffisante ;

2° Cette disposition retarde le tri au départ, en cours de route et à l'arrivée, puisque les correspondances portent généralement l'adresse dans le sens de leur plus grande dimension, ce qui n'existe pas pour le mandat-lettre ;

3° La même gêne se retrouve à la vérification des titres payés, les agents manipulant à la fois des mandats ordinaires ou des bons de poste imprimés en longueur et des mandats-lettres imprimés en largeur ;

4° Le titre acquitté étant rapporté au bureau par le facteur payeur, le coupon de correspondance n'indique pas le plus souvent au destinataire l'adresse de l'expéditeur et le montant des fonds reçus ;

5° Le public est donc obligé, s'il le juge utile, de prendre note de ces indications pendant le stationnement du facteur : perte de temps pour lui ;

6° Le facteur est obligé d'attendre que le destinataire ait noté les renseignements qui lui sont nécessaires : retard dans la distribution.

7° Si le destinataire est absent, le mandat-lettre est rapporté au bureau non ouvert ; la correspondance inscrite sur le coupon manque donc son but, et par le paiement du factage l'expéditeur a acquitté le port d'une lettre qui n'est pas remise à domicile ;

8° Le pointillé qui permet l'ouverture du mandat-lettre, existant sur les quatre côtés, rend l'opération de décachetage trop longue et fait encore perdre du temps au facteur et au destinataire ;

9° Trop souvent, ce mode d'ouverture occasionne la détérioration du titre et du coupon ;

10° Le cas se présente, dans les maisons de commerce et dans les banques, d'un fondé de pouvoirs ayant qualité pour percevoir l'argent et non pour ouvrir la correspondance ; le titre ne peut être alors payé qu'après maintes difficultés et perte de temps ;

11° Si le destinataire est un militaire, le mandat-lettre n'est pas distribuable puisque, d'une part, le facteur ne doit pas se dessaisir du titre,

et que, d'autre part, le mandat ne peut parvenir à l'intéressé pour être ouvert que par l'intermédiaire du vaguemestre, etc., etc.

L'Association générale des sous-agents des postes, frappée de ces inconvénients, a eu l'idée d'un modèle qui les supprimerait en grande partie. Le mandat-lettre deviendrait un mandat-carte-lettre.

Qu'est-ce que le mandat-carte-lettre ?

Ce titre serait composé de trois feuilles : la première, formant volet, est le mandat proprement dit et contient les indications du mandat-carte ordinaire, ce mandat-carte que le mandat-lettre n'a pas réussi à détrôner à cause du peu de facilités que présente ce dernier. Les deux autres feuilles, de mêmes dimensions que la première, peuvent être détachées de celle-ci grâce à un pointillé pratiqué au point d'attache commun ; elles constituent, une fois collées par l'expéditeur, une simple carte-lettre que le facteur peut séparer lui-même en cas d'absence du destinataire pour la laisser à son domicile.

Sur la partie carte-lettre, l'expéditeur peut indiquer ses nom et adresse et le montant du titre ; en outre, le facteur payeur peut, le cas échéant, y prévenir le destinataire que le titre lui sera présenté tel jour, vers telle heure.

Le modèle de l'Association générale des sous-agents des postes est, selon l'avis des professionnels, parfait en tout point. Il n'y manquerait qu'un petit perfectionnement : l'impression suivant la longueur et non suivant la largeur.

On nous affirme que le mandat-carte-lettre, création des facteurs des postes, mis à l'étude par le Comité technique postal, aurait reçu d'ores et déjà un accueil favorable de l'Administration des postes.

★★

Enregistreurs postaux automatiques en Allemagne.

En Allemagne, l'Administration met en ce moment à l'essai, dans deux bureaux de Berlin, deux appareils automatiques intéressants : l'enregistreur de lettres recommandées et le timbreur de mandats-poste.

L'expéditeur d'une lettre recommandée qui, désireux de ne pas stationner devant les guichets, veut faire usage de l'enregistreur automatique, ouvre, suivant les indications inscri-

tes, une petite porte pratiquée sur le devant de l'appareil ; il glisse dans une fente la lettre préalablement affranchie, referme la porte et donne deux tours de manivelle pour actionner le dispositif. La lettre passe alors entre deux rouleaux compresseurs, dont l'un imprime à l'encre rouge les indications de service nécessaires (numéro d'enregistrement et date du dépôt) ; puis elle tombe dans un casier fermé à clef, où les employés viennent la relever au moment de l'expédition des envois recommandés. En même temps, le récépissé dûment établi tombe dans un compartiment ouvert, à la disposition de l'expéditeur.

Pour timbrer un mandat-poste, on glisse ce mandat affranchi dans une ouverture spéciale et on donne, ainsi que l'indique la notice, un tour de manivelle. Le timbre du bureau de dépôt et le numéro du titre s'impriment automatiquement sur le récépissé, le corps du mandat et la partie réservée à l'acquit.

A travers la Presse.

Les dérangements et l'entretien du réseau aérien.

De la *France postale*, sous la signature du Dr Thivrier, député de l'Allier :

« C'est chaque année que les mêmes plaintes se reproduisent, que les mêmes faits donnent lieu aux mêmes constatations. Il est de tradition que les circuits de Trouville, de Vichy et de la plupart des grandes stations estivales sont en constant dérangement pendant la « saison », c'est-à-dire au moment précis où il sont appelés à rendre les services en vue desquels ils ont été établis. En été comme en hiver, le réseau aérien français se signale par les dérangements répétés et d'une longueur désespérante qui en rendent l'exploitation des plus difficiles pour le personnel comme pour la clientèle. A quoi tient donc cette situation vraiment inquiétante ?

A deux causes : d'abord, des vices rédhibitoires de constitution ; ensuite, un état d'entretien généralement déplorable.

Bien que payant fort cher son matériel et sa main-d'œuvre, l'Administration ne dispose pas de poteaux offrant, au point de vue de la qualité et de la solidité de plantation, des garanties équivalentes à celles que l'on rencontre presque partout à l'étranger. L'établissement des lignes est de moins en moins, surtout dans de certaines régions, l'objet d'une surveillance technique suffisante. Enfin, et surtout, la réforme complète

apportée, au cours des dernières années, dans l'« armement » des poteaux, le remplacement des anciennes consoles par des tiges de fer qui surchargent les supports, le rapprochement exagéré des fils, sont autant de mesures qui, si elles sont *théoriquement* des plus logiques et si elles ont permis l'augmentation de la capacité des lignes, ont eu *pratiquement* comme résultat indiscutable d'accroître dans des proportions énormes les causes d'induction, de mélanges, de ruptures, de provoquer ces phénomènes de torsion des appuis dont parlent les notes officielles et qui n'avaient jamais été constatés auparavant, enfin de rendre les nappes de fil beaucoup plus vulnérables aux coups de vent et aux frimas...

Mais ces mélanges intermittents ne se produiraient pas ou seraient moins fréquents si, lorsqu'elle procède à des transformations d'armement, l'Administration avait soin de rapprocher les appuis dans des conditions telles, qu'étant donnés la longueur de la portée et l'écartement des fils, ceux-ci puissent se dilater normalement sans mélanges. Elle ne le fait pas, **par économie!**

En ce qui concerne l'entretien du réseau, nous n'avons qu'une chose à dire : **il n'existe pas.** On fait de l'entretien lorsqu'on construit un nouveau circuit, lorsque de bienheureuses inondations ou une tornade intelligente viennent jeter à terre des lignes entières et légitimer une dépense de *renouvellement*, ou alors lorsque vraiment on ne sait plus à quoi occuper les ouvriers. Il n'y a qu'à voir les artères importantes qui cheminent le long de nos grandes routes ou de nos voies ferrées pour constater dans quel état déplorable on les laisse ! Or, avec le nouveau système d'armement, l'entretien, les réglages devraient être encore mieux assurés que par le passé. Il y a une dizaine d'années, la plupart des lignes téléphoniques étaient neuves, elles nécessitaient peu de soins ; *actuellement, elles fléchissent toutes : dans quelques années, ce sera la débâcle!*

Le Parlement, le public se demandent : mais dans chaque budget, des crédits énormes sont votés pour les travaux d'entretien. Où passe cet argent ? Nul ne le sait. Quand on s'adresse aux ingénieurs, ils accusent les directeurs départementaux — qui ont toujours bon dos — de ne pas utiliser les crédits qui leur sont délégués. Quand on se retourne vers les chefs de service des départements, ils jurent leurs grands dieux qu'ils ont du matériel à le laisser pourrir sur les routes, mais que les ingénieurs leur refusent la main-d'œuvre ; ou bien qu'ils ne peuvent employer leurs ouvriers faute de matériel !

Mais alors, direz-vous, et les inspecteurs généraux techniques, que font-ils ? Ah ! voilà ! Pensez-vous qu'un polytechnicien qui se respecte ira découvrir le pot-aux-roses entretenu par les « camarades », ou qu'il ira user ses semelles le long des lignes sur chemin de fer ou sur route, et faire le métier d'inspecteur de la voie ? Fi donc ! Est-ce que dans les ponts, dans les mines, dans les services municipaux de Paris, les collègues s'abaissent à ces besognes de surveillants ?...

**

Les communications dans les Charentes

Du *Journal du Commerce* de La Rochelle :

Allô, allô, allô !

Allô !

— J'écoute.

— Voici cinq minutes que je sonne, mademoiselle, voulez-vous, je vous prie, me donner la communication avec M... à Poitiers, n°...

— Monsieur, la communication est interrompue avec Poitiers.

— Allons, bon ! mais on m'a déjà fait plusieurs fois la même réponse ces jours derniers.

— Allô, allô !

— J'écoute.

— C'est la vingtième fois que je sonne. Donnez-moi, je vous prie, le n°... à Nantes, et demandez également le n°... à Bordeaux.

— Je regrette vivement, mais les communications avec Bordeaux et Nantes sont interrompues.

Telles sont à peu près les réponses qui ont été faites fréquemment à ceux qui ont eu besoin de communiquer avec Paris, Poitiers, Bordeaux, Nantes, etc., pendant la saison d'été...

... Il n'y a pas assez de circuits sur les grandes lignes en temps normal : aussi pendant la saison d'été ces lignes sont complètement engorgées par suite du nombre sans cesse croissant des communications demandées par les touristes et les baigneurs. Il paraît indispensable d'avoir, notamment, un circuit nouveau entre Paris et La Rochelle. Il s'agit, en la circonstance, d'une grosse avance à faire à l'Etat, plusieurs centaines de mille francs ; mais en raison de l'utilité qu'elle présente, on se demande si la Chambre de commerce de La Rochelle ne devrait pas se mettre en relation avec les autres Chambres de commerce et les villes intéressées pour leur demander, tout au moins, leur avis sur l'établissement d'un nouveau circuit.

... Lorsque les premiers réseaux téléphoniques ont été installés, on n'a certes pas cru à un développement aussi grand de ce mode de communications. Aujourd'hui, nous souffrons quelque peu de cette erreur première.

Nous ajouterons qu'à côté d'améliorations importantes que le public a hâte de voir réaliser, il y en a de plus modestes à faire et qui n'en sont pas moins utiles.

Ainsi, par exemple, l'administration a le tort de ne pas exiger le certificat médical de ses postulants et postulantes surtout, attestant que les candidats ont le sens de l'ouïe parfaitement développé. De cet oubli il est résulté que les bureaux des téléphones ont toujours été le rendez-vous des dames à l'oreille quelque peu dure. Il ne faut pas en vouloir aux dames téléphonistes, c'est l'administration seule qui a tous les torts.

Comme on le voit, il suffit d'un rien pour modifier cet état de choses ; et alors on peut juger de

la joie du public le jour où ses appels seront entendus.

Il n'y aura plus que des clients paisibles et aimables, disposés même à la patience, si nécessaire, lorsque l'on a besoin de converser par téléphone.

L'administration des téléphones a beaucoup à se faire pardonner; avec son personnel d'élite, elle peut et doit satisfaire le public.

Tribune des Abonnés

Les gaffes de l'Administration.

Paris, 26 septembre.

Monsieur le Président,

L'en-tête de ma lettre vous offre un échantillon des gaffes de l'administration des téléphones :

On m'avait informé par circulaire que j'aurais prochainement pour numéro de téléphone le 2038.51, et comme j'avais à renouveler une commande d'en-têtes, j'avais par avance changé mon ancien numéro pour le futur qui, paraît-il, est tellement conditionnel qu'il sera peut-être le passé avant d'avoir jamais été le présent !

Autre gaffe maintenant :

Hier, vers onze heures du matin, l'administration me téléphonait que, pour une réparation urgente, j'allais être *momentanément* privé de communication.

Ce « *momentanément* » dure depuis 32 heures !

J'ai tout fait pour demander grâce et communications : réclamations verbales et écrites même par pneumatique ; on m'envoie comme fiche de consolation la circulaire T. L.-126 (juin 1909, carré 1490) que tous mes malheureux confrères en abonnement connaissent pour la recevoir chaque fois qu'ils réclament ; la promesse d'enquête qui y est insérée pour la frime n'est jamais réalisée.

Que faire en pareille occurrence ?

Tous les moyens légaux arriveront au même résultat ! Le seul, l'unique serait de porter la pioche dans cet édifice pourri... A qui voudra sincèrement en prendre l'entreprise mon concours le plus dévoué lui est acquis.

Veuillez agréer, mon cher Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

MINARD.

LA

TÉLÉPHONIE DES GRANDES VILLES

Par Fr. JOHANNSEN,

Directeur-administrateur
de la Compagnie des Téléphones de Copenhague.

(Suite) (1)

Dispositifs pour les "gros" abonnés.

1. *Service.* — Le point capital est de pouvoir communiquer rapidement et à bon marché. Comme l'expérience a fait constater que les gros abonnés ont surtout des rapports entre eux, il est à désirer qu'on les amène tous à un seul bureau. Voilà pourquoi à Copenhague, les abonnés qui ont un grand nombre de conversations — les 30 pour cent environ de tous les abonnés — sont amenés de toutes les sections urbaines au Grand Bureau. Chaque conversation entre deux gros abonnés est expédiée ainsi par une seule opératrice, c'est-à-dire à bon marché et promptement. Les 70 pour cent environ de leurs conversations étant locales, le pourcentage du « trunking » n'est en moyenne que de 30 environ.

2. *Lignes.* — Les fils conducteurs des gros abonnés sont amenés de la place de l'abonné par les mêmes câbles que ceux du petit abonné. A des endroits opportuns on a installé des répartiteurs de câbles dont la plupart se trouvent dans les mêmes maisons que les bureaux de section. Les gros abonnés sont amenés par des fils spéciaux au Grand Bureau. Une grande partie de ces fils sont les mêmes qui servent à relier les bureaux les uns aux autres.

3. *Limite du nombre des conversations.* — Pour les petits abonnés la réponse : « Pas libre » ne gêne guère. Supposé un maximum pour la ligne du petit abonné de 4.000 appels et autant de contre-appels — ce qui est suffisant — on pourra calculer que la ligne en question sera occupée dans environ 10 pour cent des cas. Pour les lignes des gros abonnés, les cas de « Pas libre » sont de beaucoup plus d'importance. La ligne de l'abonné de 8.000 desservira généralement au moins un total de 16.000 conversations, ce qui correspond à des appels infructueux de 22 pour cent. Vu les appels infructueux réitérés qui ne manqueront pas de se produire, la réponse « Pas libre » se présentera dans les 28 pour cent des cas, ce qui fait à peu près 2.200 fois par

(1) Voir le Bulletin de septembre.

an. En calculant 1 franc pour les 100 cas, les appels infructueux causeront une augmentation des frais d'expédition d'à peu près 22 francs par an. Considérant soit l'encombrement du trafic, soit les frais, le maximum des conversations requises doit être de 8.000 tant que l'abonné ne dispose que d'une seule ligne.

C'est le nombre des conversations requises qui fait la base du tarif. La charge permise d'une ligne pourrait être déterminée par son occupation, laquelle on trouverait aisément par un dénombrement direct. C'est ce qu'on a fait avec succès à Copenhague ; les abonnés se soumettent volontiers à la nécessité de l'installation d'une nouvelle ligne due à la surcharge.

Les abonnés qui ont des bureaux privés et plusieurs lignes reliées dans les jacks du multiple d'une telle manière que, dans le cas d'occupation d'une ligne, les opératrices pourront établir directement la communication à l'aide d'une autre, sont en état de faire un nombre bien plus élevé de conversations par ligne. D'après ce que nous venons d'expliquer, la ligne de 8.000 conversations requises sera occupée dans 22 % des cas. Si l'abonné a 2 lignes reliées et portant chacune le même trafic, les cas d'occupation ne seront plus que de $(22/100)^2 = 4,8 \%$; et s'il a 3 lignes avec le même trafic, le pour cent des cas d'occupation sera réduit à $22/100^2 = 1,1$. La compagnie accorde aux abonnés à 2 lignes 10.000 conversations requises par ligne, et quand ils en ont 3 ou plus : 12.000 par ligne. Les cas d'occupation y correspondants sont calculés respectivement à 7,7 et 3,7 %.

★★

Dispositifs pour les " petits " abonnés.

1. *Lignes courtes.* — Le réseau urbain est divisé en sections assez petites, à Copenhague, d'un diamètre de 3 km. à peu près et avec un nombre d'abonnés jusqu'à concurrence de 6.000. On obtient ainsi des lignes courtes et peu coûteuses.

2. *Fils minces.* — Dans ces conditions, on pourra réduire le diamètre des fils conducteurs au minimum praticable. On l'a fixé à 0,5 mm. avec jusqu'à 700 fils doubles par câble.

3. *Abonnés de lignes en commun (Party-lines).* — Le petit abonné n'occupe la ligne que pendant une petite fraction du temps, c'est pourquoi un fil conducteur avec son numéro au bureau pourra desservir facilement 2, 3 ou 4 abonnés en commun. Il faut que l'appel d'un abonné ne dérange pas les co-abonnés. — L'abonnement doit être ouvert à tous, c'est à la compagnie de décider de la jonction de l'abonnement à celui d'autres abonnés à la même ligne. A Copenhague l'abonnement à quatre est limité à des maisons à plu-

sieurs étages du centre de la ville. L'abonnement à deux se fait partout dans la ville et dans les faubourgs, mais non dans les districts de province.

4. *Discretion.* — Pour obtenir le système de lignes en commun le plus simple et le moins coûteux, il faut se résigner à l'inconvénient que les co-abonnés peuvent entendre les conversations. Différentes autorités à l'étranger y ont émis de nombreuses objections ; mais à Copenhague la pratique a fait constater que ces objections n'ont aucune importance. Les abonnés qui désirent traiter des secrets par le téléphone n'ont qu'à payer plus cher pour avoir une ligne spéciale. Le système de « *Party-lines* » convient au grand nombre d'habitants qui emploient le téléphone pour des communications utiles et commerciales et qui ne disposent que de moyens restreints. A Copenhague, l'abonnement à deux donnant droit à 2.000 conversations par an coûte 100 fr., tandis que pour le même nombre de conversations la ligne spéciale coûte 140 francs par an. Le petit commerçant préfère décidément payer 100 francs au lieu de 140, et pour économiser les 40 francs, il se résigne volontiers — de même que pour les cartes postales — au léger inconvénient d'être sujet à l'indiscrétion d'autrui. Copenhague compte en ce moment 12.500 téléphones à ligne en commun contre 8.000 petits téléphones à ligne spéciale. Les plaintes des co-abonnés sont relativement très rares, à peine un pour cent par an, et elles proviennent généralement de ce qu'un des abonnés a employé le téléphone au delà des limites ; on le transfère alors à un abonnement plus cher.

5. *Simplification du bureau central.* — Auprès des bureaux de section de Copenhague, 10 à 15 pour cent seulement des conversations sont des conversations locales entre deux abonnés du même bureau. Pour un nombre aussi peu considérable on ne ferait pas ses frais en établissant des jacks du multiple aux places « A » du bureau. — c'est là où se trouvent les lampes d'appel des abonnés. Dans de pareils bureaux, les jacks du multiple ne sont nécessaires qu'aux places « B ». C'est une grande économie pour l'installation du bureau.

6. *Lignes intermédiaires.* — La redevance fixe payée par l'abonné n'a trait qu'aux parties qu'il met en réquisition permanente, savoir son appareil, sa ligne et son numéro au bureau ou sa part à ces parties, et, sous ce rapport, le coût des dispositifs mentionnés a été réduit au minimum. Les lignes intermédiaires entre les bureaux ne sont utilisées par l'abonné qu'en proportion des conversations réelles. Les frais d'entretien, les intérêts et l'amortissement de ces li-

gnes s'ajoutent donc aux frais des conversations. Le prix des places B est compris dans les frais d'installation des lignes intermédiaires.

Si, d'une part, on adopte pour les lignes des abonnés la dimension la plus faible possible, il faut que, par contre, on renforce les lignes de raccord afin de pouvoir maintenir dans une certaine mesure l'audibilité. Or, le nombre des lignes d'abonnés, dont fait partie la grande réserve, étant de 10 à 20 fois plus grand que celui des lignes de raccord, il en résulte, en somme, une économie considérable due à la différence de dimension. Il convient de remarquer, en passant, que, pour des raisons d'économie, il faut aussi bien exiger un calcul rationnel pour un réseau téléphonique que pour toute autre construction technique. Tandis que de tels calculs ont été effectués avec soin pour les conducteurs de haut voltage, on a laissé presque entièrement hors de considération cet article d'importance économique, même pour les lignes téléphoniques des grandes villes. Quant à nous, nous sommes profondément reconnaissants à M. F. Gill, Chief engineer du National Telephone Comp., Londres, pour l'indication des principes sur lesquels nous avons fondé le calcul des dimensions des fils conducteurs à Copenhague.

★★

Tarif.

Le tarif de Copenhague est rationnel, c'est-à-dire qu'il correspond essentiellement à la moyenne des frais de chaque tarif spécial. Le tarif comprend les subdivisions suivantes :

1. *L'abonnement à 4 abonnés*
n'est accepté que dans les maisons à plusieurs étages, et non au delà de la ligne du « Jagtvej » ;
taxe principale, par an 42 francs.
taxe supplémentaire, par conversation, en principe 5 øre (7 centimes), de fait environ 4 øre (6 centimes).
 2. *L'abonnement à 2 abonnés*
par an 98 francs.
donne droit à 2.000 conversations. Au delà, ligne spéciale.
 3. *L'abonnement à mille*
par an 108 francs.
donne droit à 1.200 conversations. Taxe supplémentaire par 1.000 conversations commencées 28 francs.
 4. *L'abonnement d'affaires (Grand Bureau)*
par an 175 francs.
donne droit à 5.500 conversations.
Pour 8.000 au plus 224 francs.
- La détermination de ce tarif a soulevé quelques oppositions dues à la difficulté de convain-

cre les abonnés et la presse de ce fait, cependant bien évident, que le prix du téléphone doit correspondre à l'usage que l'on en fait.

Les abonnés sont groupés dans les différentes classes de taxe comme suit :

au Grand Bureau	9.500
aux bureaux de section :	
lignes spéciales	8.000
téléphones à 2 abonnés...	11.000
téléphones à 4 abonnés	1.600
automates etc	800

21.400

Total 30.900

Le nombre des conversations, 76.000.000 en tout par an se répartit ainsi :

Grand bureau, locales	35,6 %
au Grand Bureau des bureaux de section	23,9 %
du Grand Bureau aux bureaux de section	15,4 %
bureaux de section entre eux	16,3 %
bureaux de section locaux.....	8,8 %
	100 %

Le pour cent du « trunking » au Grand Bureau pour la journée : 30, pour les heures pressées : 28.

★★

Compte des conversations.

Le tarif de Copenhague est basé sur un calcul approximatif des conversations. Il ne s'agit que de diviser les abonnés en classes ; pour la majorité des abonnés le classement n'est pas difficile.

1. *Téléphone à 4 abonnés.* — Les nombres restreints des conversations dont il s'agit ici (en moyenne une conversation par jour) nécessitent un compte exact. Chaque appareil a un bouton sur lequel on presse pour appeler le bureau. En effet les lampes d'appel des téléphones à lignes en commun ne s'allument pas — comme pour d'autres appareils — par le décrochement du récepteur mais par la communication avec le sol établie par la dépression du bouton. Un compteur (*Veeder Counter*), relié au bouton, marque immédiatement à l'appareil le nombre des appels. D'après ce nombre, on calcule le nombre des conversations en accordant une réduction de 33 % pour fausses communications, lignes occupées, interruptions etc. Les employés du téléphone qui corrigent les fautes des appareils notent les appels qu'ils indiquent. L'abonné communique sur demande téléphonique le chiffre du

compteur ; le rapport, confirmé par une carte postale imprimée remise à l'abonné, est contrôlé de temps à autre par les employés. Ce système marche très bien et donne rarement lieu à des réclamations.

2. *Téléphone à 2 abonnés.* — On avait d'abord eu l'idée de compter les conversations du téléphone à 2 abonnés à l'aide du compteur de l'appareil ; mais la question ayant été discutée dans un comité de représentants des abonnés, il fut convenu d'augmenter de 7 francs la taxe principale et de stipuler un maximum de 2.000 conversations au lieu de 1.000. Les lignes auxquelles 2 abonnés sont reliés permettent, au cours de l'année, un total de 4.000 conversations. Le nombre des conversations est contrôlé de temps à autre. Si le total des conversations est de plus de 4.000, on trouvera facilement celui des abonnés auquel une ligne individuelle devra être imposée.

3. *Téléphone à mille.* — Ici aussi le contrôle se fait de temps à autre. La première année, il a été fait une fois tous les trois mois et chaque fois durant une quinzaine de jours ; dans le principe on est arrivé à grouper les abonnés dans les classes voulues. A l'avenir le contrôle se fera moins souvent. Les appareils nommés sous les catégories 2 et 3 sont également munis d'un bouton et d'un compteur, ce qui permet de compter, au besoin, le nombre des appels.

4. *Abonnés au grand bureau.* — Ici également, le compte a lieu lors du contrôle éventuel. Les appareils n'ont pas de bouton d'appel ; l'appel se produit par le décrochement du récepteur.

★★

Dispositions particulières pour le calcul total.

1. Le procédé le plus simple est de faire enregistrer par les opératrices chaque communication établie sur un formulaire à cet effet. Mais, évidemment, cela ne se fait au trafic régulier et aux grands bureaux centraux qu'en y consacrant beaucoup de temps. Toutefois, on l'a fait de temps en temps à Copenhague, chaque fois pendant une quinzaine de jours, et on a obtenu ainsi une base solide ; quantité des lignes les plus trafiquées ont été pourtant comptées comme indiquées sous les articles 2 et 4 ci-dessous.

2. Le compte des conversations de certains gros abonnés se fait commodément par l'emploi de compteurs spéciaux (*Veeder counters*) qu'on établit sous le signal d'appel de l'abonné et que l'opératrice manœuvre aisément en pressant un bouton.

3. L'installation des dispositifs américains, d'après lesquels le compte des communications se fait par la pression d'un bouton, est préparée dans le nouveau Grand Bureau de Copenhague, mais, vu qu'il n'est pas nécessaire de faire un compte exact, on n'a pas monté les compteurs.

4. Le compteur automatique *Christensen* qui comprend, dans son montage, 60 cadrans, se laisse facilement relier à n'importe quelle ligne et compte toutes les demandes de communications faites par l'abonné. Le fait qu'une communication n'est comptée que si elle a duré un certain temps, par exemple 40 secondes, permet de ne pas prendre en considération les cas de lignes occupées, de fausses communications, etc. Cet appareil a fait ses preuves et on l'emploie avec succès quand un abonné n'est pas content du contrôle fait par un compte établi au hasard.

5. Pour les téléphones à lignes en commun, le compte individuel des co-abonnés se fait à l'aide d'un bouton adapté à chaque appareil ; ce bouton actionne un compteur qui compte les demandes. Le compte exact des communications accomplies se fait par des constructions semblables mais plus compliquées ; on les a essayées avec succès mais sans en faire usage pratique.

★★

Exactitude obtenue par des comptes de contrôle.

Par le nombre annuel des communications d'un abonné, on pourra calculer le nombre moyen par mois ou par jour ; — par le nombre par jour on comprend généralement le nombre par jour ouvrable. Le nombre réel d'un mois ou d'un jour s'écarte plus ou moins du nombre moyen, on risquera donc de commettre une faute en prenant le nombre d'un jour ou de plusieurs jours comme point de départ pour le calcul du nombre annuel.

Les écarts du nombre moyen proviennent en partie de ce qu'on appelle « la déviation motivée » laquelle est due par exemple à la différence des jours de la semaine — tels que les jours de marché — des saisons, etc. On arrive à éliminer presque entièrement ces fautes graves motivées, en comptant pendant toute une semaine au lieu de compter pendant quelques jours et en faisant des comptes à différentes époques de l'année. Même si l'on procède ainsi, il y aura toujours une déviation considérable qu'il faut attribuer à une série de causes accidentelles et peu importantes. Voilà pourquoi on donne à une telle déviation le nom de « déviation accidentelle », et pour pouvoir en juger on est bien guidé par le calcul des probabilités.

Partout où il s'agit de déviation, les différentes observations (par exemple, le nombre de communications d'une heure, d'un jour ou d'une semaine) se groupent autour du nombre moyen. Quelques-unes dévient peu de ce nombre tandis que d'autres présentent des déviations ou des « fautes » plus considérables. Là où « les sources des fautes » graves ou « la déviation motivée » sont exclues et où il s'agit d'un grand nombre d'observations, les expériences ont démontré qu'elles se groupent autour du nombre moyen d'une manière dépendant de circonstances quelconques. Pour définir la déviation on emploie une

détermination théorique « la déviation moyenne » ou « la faute moyenne ». Nous n'entrerons pas dans les détails de sa déduction théorique.

(A suivre.)

RAPPORT

DU SYNDICAT DES OUVRIERS DES P. T. T.

à M. le Sous-Secrétaire d'Etat

SUR L'ÉTAT DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES
ET TÉLÉPHONIQUES DU RÉSEAU FRANÇAIS.

Les lignes télégraphiques et téléphoniques, ces dernières surtout, ont pris, depuis quelques années, un développement considérable, puisque leur longueur a plus que triplé en moins de dix années. Elles passent, de 1900 à 1910, de 552.000 kilomètres à 1.800.000 kilomètres.

Il apparaît à un examen attentif que l'Administration n'a pas apporté jusqu'ici toute l'attention que mérite la construction des lignes, tant par l'importance des crédits qui y sont affectés que par les difficultés très réelles des travaux de premier établissement et d'entretien.

Cette remarque s'applique surtout aux lignes principales, réseaux interurbains et fils nationaux et internationaux, en raison de l'augmentation incessante du nombre des conducteurs qui doivent exister.

L'exemple de quelques pays étrangers démontre cependant que nous ne sommes pas à la veille d'enregistrer un ralentissement de ce côté, surtout si, comme on est en droit de l'espérer, le téléphone marche bien dans l'avenir (chose inconnue à ce jour).

Le développement des lignes interurbaines sera la conséquence nécessaire de cet état de choses.

Pour répondre à ces préoccupations, il est indispensable qu'un programme d'ensemble soit nettement défini, de manière à établir les principes sur lesquels il repose et les moyens de le réaliser.

Cette étude a déjà été soumise à l'Administration : c'est le programme de l'avenir. Pour le présent, il importe de rechercher si les lignes existantes sont en état de fournir le maximum de rendement en exploitation.

La situation actuelle est déplorable, et les mesures propres à rendre utilisables en tout temps les lignes existantes sont plus urgentes que la pose de nouveaux fils.

Dérangements. — Les dérangements proviennent de causes multiples. Les principales sont

les ruptures des fils, les pertes à la terre, isollements, inductions, les dérangements d'appareils, les mélanges de conducteurs entre eux, etc., etc.

Les ruptures de fils provoquent environ 10 0/0 de ces dérangements, et il semble impossible de supprimer ces causes.

Les pertes à la terre proviennent du mauvais isolement des câbles lorsque les conducteurs empruntent des sections souterraines, ainsi que du manque d'élagage des arbres bordant les lignes, des isolateurs cassés, etc.

Les isollements se produisent à la suite d'incendie à proximité des fils : la chaleur fond l'étain des manchons, le métal s'oxyde par suite des intempéries et rend les communications impraticables.

Un certain nombre d'isollements proviennent également de raccords défectueux dans les guérites de coupures placées à proximité des bifurcations importantes et des grandes villes.

L'induction provient du trop peu d'éloignement des conducteurs d'énergie à haute tension, ainsi que du voisinage des fils télégraphiques et téléphoniques.

Ces diverses causes occasionnent environ 30 0/0 des dérangements. Il est possible d'en éviter la moitié.

Les mélanges causés par le contact de plusieurs conducteurs entre eux sont la cause de plus de 50 0/0 des dérangements, par suite du manque d'entretien dont souffrent la plupart des lignes depuis longtemps déjà. Les fils deviennent trop tendus dans certains endroits, trop mous dans d'autres. Les poteaux non consolidés cèdent sous les angles, ceux qui sont pourris cassent et en tombant entraînent les appuis voisins, au risque d'occasionner des catastrophes lorsque ces accidents se produisent sur les voies ferrées. Avec un entretien sérieux, la fréquence de ces dérangements serait diminuée de plus de moitié.

Il est nécessaire d'avoir en tout temps un personnel expérimenté et suffisamment nombreux pour pouvoir obtenir un rendement judicieux des lignes existantes. Le fait de confier à des équipes composées en grande partie de jeunes ouvriers main-d'œuvre la réfection des grandes lignes, est cause de fréquentes fausses manœuvres qui entraînent l'interruption des communications. Jusqu'à ce jour, la fréquence des débauchages par suite de manque de crédit ainsi que le petit nombre de créations d'emplois d'ouvriers commissionnés, n'ont jamais permis d'éviter ces inconvénients fâcheux. Il est permis d'espérer que désormais, instruits par l'expérience, les créations indispensables de renfort de personnel seront demandées au Parlement.

Mesures à prendre d'urgence pour éviter les dérangements et la chute des lignes pendant les mauvais temps de l'hiver. — Il est à remarquer que les dérangements se produisent presque toujours dans un rayon déterminé. Les fils se rompent aux abords des gares, des tunnels, des voies de garage, tous endroits où la fumée des locomotives provoque une rapide oxydation des conduc-

teurs de fer ou de cuivre. Les garde-lignes doivent signaler ceux qui paraissent abîmés aux services intéressés, qui les remplacent avant l'accident.

Les pertes à la terre peuvent être évitées par l'élagage des arbres et arbustes qui croisent en bordure des lignes. Par des temps humides, nombre de fils sont impraticables. Les Compagnies de chemins de fer procèdent à ces travaux lorsque leurs fils sont supportés par des poteaux de l'Etat, ce qui est le cas très fréquemment. Les fils inférieurs surtout doivent être l'objet d'un examen attentif à tous les endroits où les haies et broussailles ont été brûlées pendant l'été.

Les isolateurs cassés doivent être remplacés. Les garde-lignes ayant à faire leur tournée à pied pourraient, avec le concours d'un ou deux main-d'œuvre, dans la plupart des cas, remplacer ces isolateurs, voire même régler les fils, en resserrant au moufle les fils trop mous, en posant des baguettes aux fils trop tendus. Il ne faut pas oublier que plus de la moitié des dérangements proviennent de ce fait.

Les guérites de coupures doivent être tenues en parfait état et visitées fréquemment. Celles qui environnent Paris sont à cheval sur trois services (télégraphe, téléphone, extra-muros). Elles devaient être affectées au service aérien. A l'heure actuelle, elles sont dans un état lamentable, source continuelle de dérangements, alors qu'elles devraient servir à les éviter.

Il est impossible de remettre les lignes complètement en état avant les bourrasques de l'hiver.

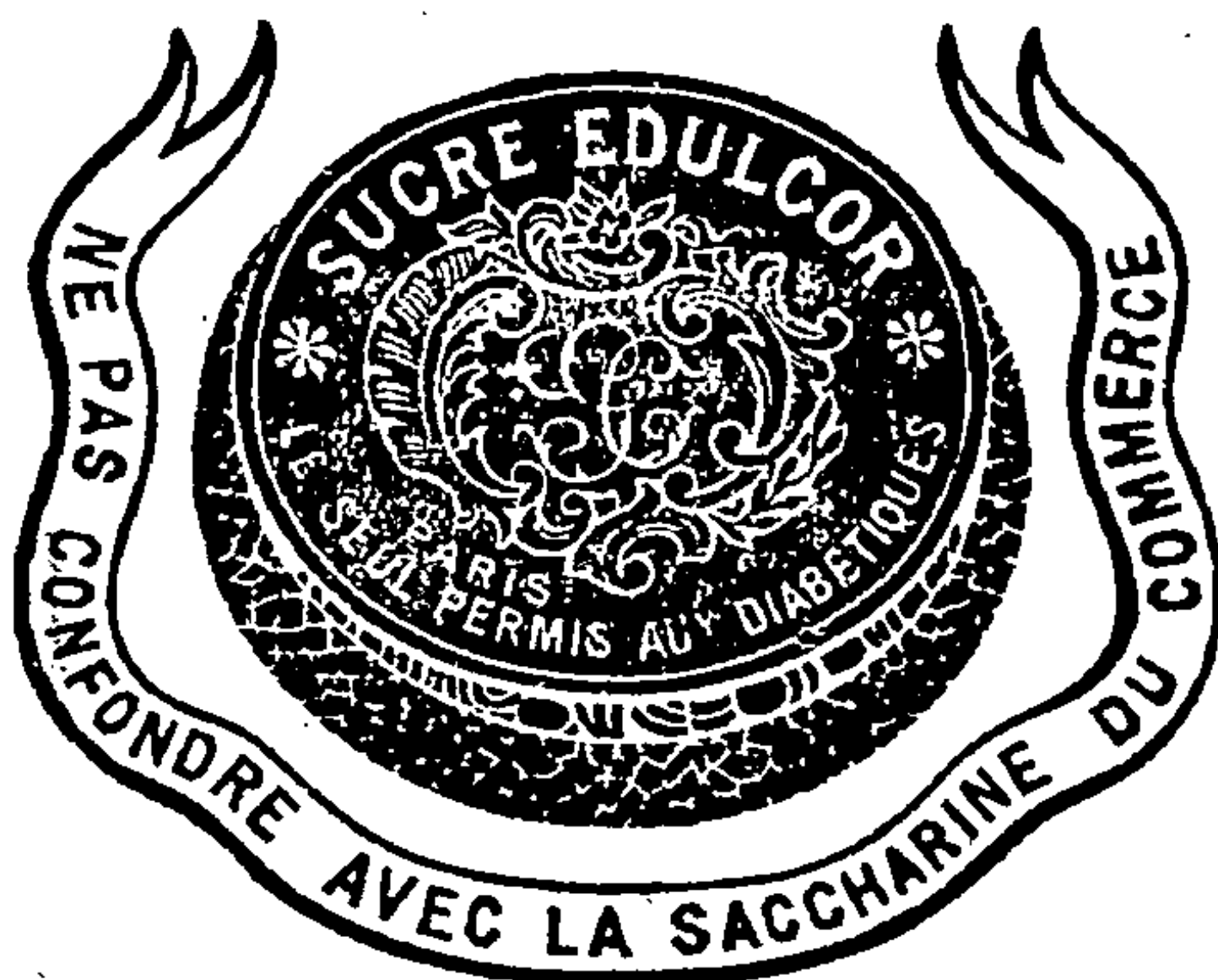
Il est toutefois possible de faire effectuer le sondage des poteaux et de remplacer ceux qui sont *complètement pourris et tenus seulement par les fils attachés aux appuis voisins*. Lorsque plusieurs appuis qui se suivent sont pourris, il faut tout au moins remplacer ceux qui menacent de se rompre. Certains pays, notamment l'Angleterre, posent des haubans en fils tressés pour tenir leurs appuis qui se trouvent en courbe. Cette mesure peut très bien être appliquée en France partout où l'emprise des chemins de fer offre une place suffisante. La dépense en matériel serait presque nulle. Les poteaux hors service sectionnés par bouts de deux mètres étant suffisants pour former les points d'attaches.

Ce ne sont là, bien entendu, que des mesures provisoires pour la plupart, mais si elles étaient appliquées et si tous les services voulaient s'entendre (service technique, exploitation, et surtout la rosace et le laboratoire où s'effectuent les mesures de localisation), on peut répondre qu'il est possible de supprimer, à bref délai, 50% des dérangements actuels, ce qui équivaut, pour certaines villes, à la pose d'un nouveau circuit.

Pour le Syndicat National :

Le Secrétaire Général,

H. PAURON.



SUCRE EDULCOR

LE SEUL RECOMMANDÉ AUX DIABÉTIQUES

Par les Sommités Médicales — Envoi franco d'Echantillons

LA LITHARSYNE guérit le Diabète

Notice et Attestations sur demande

Pâte Pectorale EDULCOR
à tous arômes
Sirop Pectoral EDULCOR

Produits spéciaux pour Diabétiques. Contre
Rhumes, Grippe, Bronchite et toutes les
affections des voies respiratoires.

PHARMACIE DE LA CROIX DE GENÈVE

142, Boulevard Saint-Germain, PARIS

ET TOUTES PHARMACIES DU MONDE ENTIER

Téléphone 849-60

CHEMINS DE FER PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Exposition Internationale de Turin.

Trains spéciaux à marche rapide, 1^{re}, 2^e et 3^e classes, « Paris-Turin », les 7, 14, 21 et 28 octobre 1911, réduction : 70 à 80 0/0.

Prix (aller et retour) : 1^{re} classe, 49 fr. 25 ; 2^e classe, 29 fr. ; 3^e classe, 19 fr. 25.

Départ de Paris, 2 h. 40 soir ; arrivée à Turin à 8 h. 55 matin.

Le retour pourra s'effectuer au gré des voyageurs, dans un délai de vingt jours.

Les billets sont délivrés jusqu'au 6 octobre à midi, pour le train spécial du 7 octobre ; du 1^{er} au 13 octobre, à midi, pour le train spécial du 14 octobre ; du 8 au 20 octobre, à midi, pour le train spécial du 21 octobre ; du 15 au 27 octobre, à midi, pour le train spécial du 28 octobre.

Le nombre des places est limité pour les trains partant les 7 et 21 octobre.

Train de chasseurs entre Paris et Gien.

La Compagnie rappelle aux chasseurs que, pour faciliter leurs déplacements dans les régions du Gâtinais, de la Puisaye et de la Sologne, elle met en marche, depuis le 26 août 1911, un train express (1^{re} classe et wagon-restaurant) qui circule pendant la durée de la chasse : les samedis et veilles de fêtes, de Paris à Gien ; les dimanches et fêtes, de Gien à Paris.

Paris, départ : 7 h. 35 soir. — Gien, arrivée : 10 h. 15 soir.

Gien, départ : 7 h. 29 soir. — Paris, arrivée : 10 h. soir.

Ce train ne prend pas de bagages enregistrés.

Relations entre Londres, Paris et l'Italie par le Simplon.

1^o Trains express quotidiens :

Aller : Départ de Londres : via Calais, 11 heures matin, 9 heures soir ; via Boulogne, 2 h. 20 soir ; via Dieppe, 10 heures matin, 8 h. 45 soir.

Départ de Paris : 2 h. 10 soir (V.-L., L.-S., 1^{re} et 2^e classes, Paris-Milan, V.-R., Dijon-Pontarlier).

10 h. 05 soir (V.-L., L.-S., 1^{re} et 2^e classes Paris-Milan ; 1^{re} et 2^e classes, Paris-Gênes ; 1^{re} et 2^e classes, Dieppe-Milan ; 1^{re} et 2^e classes, Calais-Milan).

NOTA. — Ce train n'attend pas, en cas de retard, la correspondance de 2 h. 20 de Londres.

8 h. 20 matin (1^{re} et 2^e classes, Paris-Milan et Venise, V.-R., Paris-Dôle).

Retour : Départ de Venise, 9 h. 25 matin ; de Gênes, 11 h. 20 matin (V.-L., L.-S., 1^{re} et 2^e classes, Milan-Paris ; 1^{re} et 2^e classes, Milan-Dieppe ; L.-S., 1^{re} et 2^e classes, Milan-Calais).

Départ de Venise, 5 h. 30 soir ; de Gênes, 7 h. 15 soir (L.-S., V.-L., 1^{re} et 2^e classes, Milan-Paris ; 1^{re} et 2^e classes, Gênes-Paris, V.-R., Pontarlier-Paris).

Départ de Venise, 11 h. 55 soir ; de Gênes, 2 h. 35 matin (1^{re} et 2^e classes, Venise et Milan-Paris, V.-R., Dôle-Paris).

Arrivée à Londres, via Calais, 5 h. 10 soir ; via Boulogne, 3 h. 25 soir, 10 h. 45 soir ; via Dieppe, 7 heures soir.

2^o Train de luxe « Oberland-Simplon-Express » quotidien V.-L., V.-R.

Aller : Départ de Londres, 11 heures matin ; de Paris, 7 h. 50 soir.

Retour : Départ de Milan, 4 h. 20 soir.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

Trains express, rapides et de luxe, de Paris pour Vichy, Riom (Châtel-Guyon), Clermont-Ferrand (Royat).

a) « Vichy-Express », train de luxe. V. S., V. R. Nombre de places limité. Aller : départ de Paris, 4 h. soir (mardi, jeudi, samedi). Retour : départ de Clermont, 7 h. 20 matin ; de Riom, 7 h. 43 m. ; de Vichy, 9 h. 16 m. (lundi, mercredi, vendredi).

b) Train rapide, 1^{re} classe à couloir. L. S., V. R. à l'aller.

Aller : départ de Paris, 11 h. 10 matin. Retour : départ de Clermont, midi 45 ; de Riom, 1 h. 1 s. ; de Vichy, 1 h. 40 s.

c) Train express de jour, toutes classes, Paris-Clermont-Saint-Etienne. Voitures directes, toutes classes, Paris-Vichy et Paris Royat-V. R. Paris-Nevers. Aller : départ de Paris, midi 30. Retour : départ de Saint-Etienne, 6 h. 10 matin ; de Clermont, 7 h. 10 m. ; de Riom, 7 h. 24 m. ; de Vichy, 8 h. 7 matin.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M., vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Service rapide sur l'Andalousie et le Maroc.

Le service rapide hebdomadaire qui a fonctionné avec tant de succès à la fin de l'hiver dernier entre Paris, Madrid, Cordoue, Algésiras, Gibraltar et Tanger, sera rétabli le mardi 3 octobre au départ de Madrid et le jeudi 5 octobre au départ d'Algésiras.

Rappelons que ce service est constitué entre Paris et Madrid par le train de luxe Sud-Express, entre Madrid et Algésiras par un wagon-lits direct.

À l'aller : Départ de Paris-Quai d'Orsay le lundi à midi 16, arrivée à Madrid-Nord le mardi à 2 h. 12 soir ; départ de Madrid-Alocha le mardi à 8 h. 20 soir, arrivée à Algésiras le mercredi à 2 heures soir.

Au retour : Départ d'Algésiras le jeudi à 3 h. 5 soir, arrivée à Madrid-Alocha le vendredi à 9 h. 5 matin ; départ de Madrid-Nord le vendredi à 8 heures soir, arrivée à Paris-Quai d'Orsay le samedi à 9 h. 33 soir.

Entre Algésiras et Tanger la traversée maritime s'effectue en moins de 3 heures.

Voyages d'automne en Espagne et au Maroc.

Pour faciliter les excursions en Espagne et au Maroc pendant l'automne, saison très favorable pour la visite de ces pays, la compagnie d'Orléans délivrera du 15 septembre au 15 octobre 1911, au départ de Paris, des billets spéciaux de 1^{re} et 2^e classes, à prix très réduits, permettant d'atteindre Madrid, Cordoue, Séville, Cadix, Grenade et Algésiras et comportant neuf itinéraires différents.

Validité pour le retour jusqu'au 31 décembre 1911, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ.

Faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, Bayonne et Hendaye ; en Espagne, à tous les points du parcours.

Exemple de l'un des itinéraires précités : Paris à Algésiras, via Bordeaux, Irun, Madrid, Cordoue, Bobadilla. Aller et retour : 1^{re} classe, 286 francs ; 2^{me} classe, 209 francs.

Les voyageurs munis de billets pour Séville trouveront à cette gare, du 15 septembre au 30 novembre inclus, des billets d'excursions valables 30 jours pour Xérès, Cadix et Grenade (1^{re} classe : 63 pesetas 10 ; 2^e classe : 47 pesetas 10).

D'Algésiras à Tanger, traversée en 3 heures environ.

Pyrénées et Golfe de Gascogne.

Billets d'aller et retour individuels pour les stations thermales, balnéaires et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les gares du réseau, valables 33 jours avec faculté de prolongation et comportant une réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales, balnéaires et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les stations du réseau sous condition d'un minimum de parcours de 300 kilomètres aller et retour, réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre de personnes, validité 33 jours avec faculté de prolongation.

Billets d'excursion délivrés toute l'année au départ de Paris avec 3 itinéraires différents, via Bordeaux ou Toulouse, permettant de visiter Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, (Biarritz), Pau, Lourdes, Bagnères-de-Bigorre, Luchon, etc., validité 30 jours avec faculté de prolongation. Prix, 1^{er} et 3^e itinéraires : 1^{re} classe, 164 fr. 50 ; 2^e classe, 123 fr. — Prix, 2^e itinéraire : 1^{re} classe, 163 fr. 50 ; 2^e classe, 122 fr. 50.

Cartes d'excursions individuelles et de famille dans le

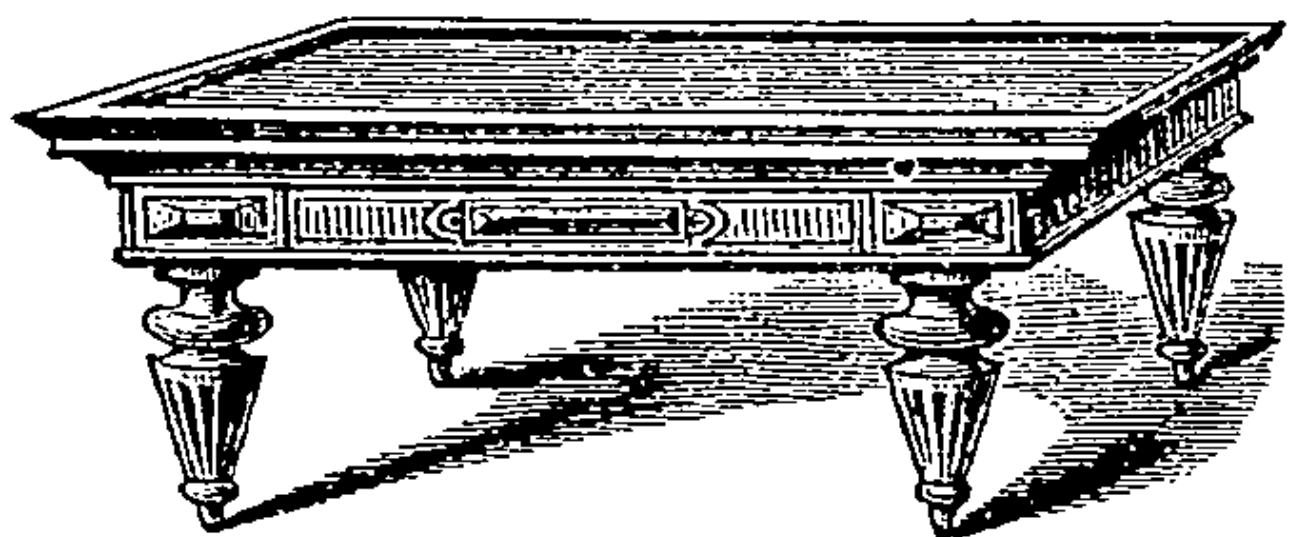
FABRIQUE DE BILLARDS DE PRÉCISION

Téléphone : Ancien 145-49
Nouveau 1021-06

LOREAU Père

MAISON FONDÉE EN 1878

1, Rue de Turenne (4^e Arrondissement), angle rue Saint-Antoine. Station du métro : SAINT-PAUL.



Fournisseur des Palais Nationaux, Cercle Militaire, Grands Cercles

Billards-Tables, précision, solidité garanties. — Transformation rapide très facile. — Billards d'occasion. — Fabrique de billes en ivoire. — Retournages. — Fabrique de queues. — Procédés, Craies blanche, verte, bleue, etc. — Bandes modernes caoutchouc ultra supérieures. — Bandes en acier perfectionnées. — Drap spécial le plus solide.

ACHAT —:— ÉCHANGE —:— RÉPARATION

MAISON FONDÉE EN 1886

VVE H^{TE} EYRAUD

76 et 78, RUE DU CHERCHE-MIDI, PARIS

MEUBLES ET CARTONNAGES

Pour études, bureaux, archives, collections, dessins, Herbier.

Boîtes en tous genres. — Classements de tous papiers.

Catalogue illustré franco.

Fabrique de Tubes pour envois postaux.

MÉDAILLE D'ARGENT, Exposition Universelle 1900.

CABINET L'ARGUS

POLICE PRIVÉE ET CONTENTIEUX

15, rue de Turbigo, PARIS — Téléphone 318-45.

Directeur : E.-M. DELPECH

Commissaire de Police de la Ville de Paris en retraite.

Recherches et Missions de toute nature en tous pays. — Enquêtes avant mariage. — Documents pour divorce et séparation. — Surveillances de jour et de nuit. — Renseignements confidentiels. — Correspondants dans tous les pays.

English spoken — Se habla Espanol
Man Spricht Deutsch

PHOTOGRAPHIE D'ART

F. de la ROCHE

PORTRAITISTE

69, rue Turbigo, 69

PASTEL, CHARBON, PLATINE

Madame André

STÉNOGRAPHE

Travaux à la Machine à Écrire

Traductions en toutes langues

Circulaires

9, rue de Clichy (Rez-de-Chaussée).

Prend la Sténographie à domicile.

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Achat, Vente, Gérance
d'Immeubles et de Propriétés.

Prêts hypothécaires en
1^{er}, 2^e, 3^e rangs à un
taux inférieur à
celui du Crédit
Foncier.

Avances sur
Successions ou-
vertes.

Prêts sur Nues-
Propriétés et Usufruits.
Délégations de loyers,
rentes viagères.

Pour toutes Opérations Im-
mobilières, lire la Chronique Immo-
bière des journaux la Patrie et la Presse

Renseignements et conseils absolumen-
t gratuits, soit de 9 à 10 h., soit de 4 à 6 h.
Téléphone 268-57

Cabinet Léon GAMOTOT
28, rue Montpensier, PARIS (Palais-Royal).

Manufacture de Tapis

E. MORALD

90, rue Damrémont. — Téléphone 554-65

Moquette, Tapis d'Orient, Points noués

Savonnerie Aubusson

BATTAGE, NETTOYAGE, VAPORISATION, RÉPARATION ET CONSERVATION

Escompte 5 0/0 aux Membres de l'Association.

G. RAGUENEAU

Tailleur Sportif

25, Avenue de la Grande-Armée



COMPLET NORFOLK

Complets Norfolk

pour tous Sports 29 FR.
depuis . . .

En véritables
tissus anglais
sur mesure 39 FR.
depuis . . .

REMISES
aux Membres de l'Association.

Demandez le Catalogue (A)
illustré franco.

Évitez les Moustiques ! LAMPE HYGIÉNIQUE BERGER

CHASSE les Moustiques, Cousins, Mouches :: ::
ASPIRE et ABSORBE toutes les mauvaises odeurs,

Par l'emploi de :



L'OZOALCOOL

Antimoustique -- Désinfectant énergique.

PRIX de l'OZOALCOOL

Antimoustique :

Le litre . . 5 » -- Le 1/2 litre . . 3 »

PRIX de la

LAMPE BERGER :

Nickelée blanche à facettes (grand brûleur) 7 »

(Garanti d'un fonctionnement irréprochable).

CRÈME HYGIÉNIQUE

PRÉSERVE des Piqûres de MOUSTIQUES :: :: :: :: ::
et de tous les ANOPHÈLES

Elle fait disparaître :

ROUGEURS, DÉMANGEAISONS, BOUTONS, etc.

Le pot. 2 50

Se préserver des piqûres de moustiques est devenu une nécessité de premier ordre

A l'Ozoseur

18, Rue Duphot, PARIS (1^{er}), près la Madeleine.

← Téléphone 203-18 →

Téléphone 817.28

Téléphone 817.28

Recherches d'Héritiers

FLEURIER & JARLOT

Généalogistes-Archivistes (Archives du Cabinet Bernaut)

PARIS -- 3, Boulevard Henri-IV, (4^e)

REMISE IMPORTANTE, en cas de succès,
à toute personne ayant indiqué une affaire.

LES BILLARDS

“ TRIUMPH ”

Sont les meilleurs Billards du monde

GUEUX et C^{ie}, Fabricants

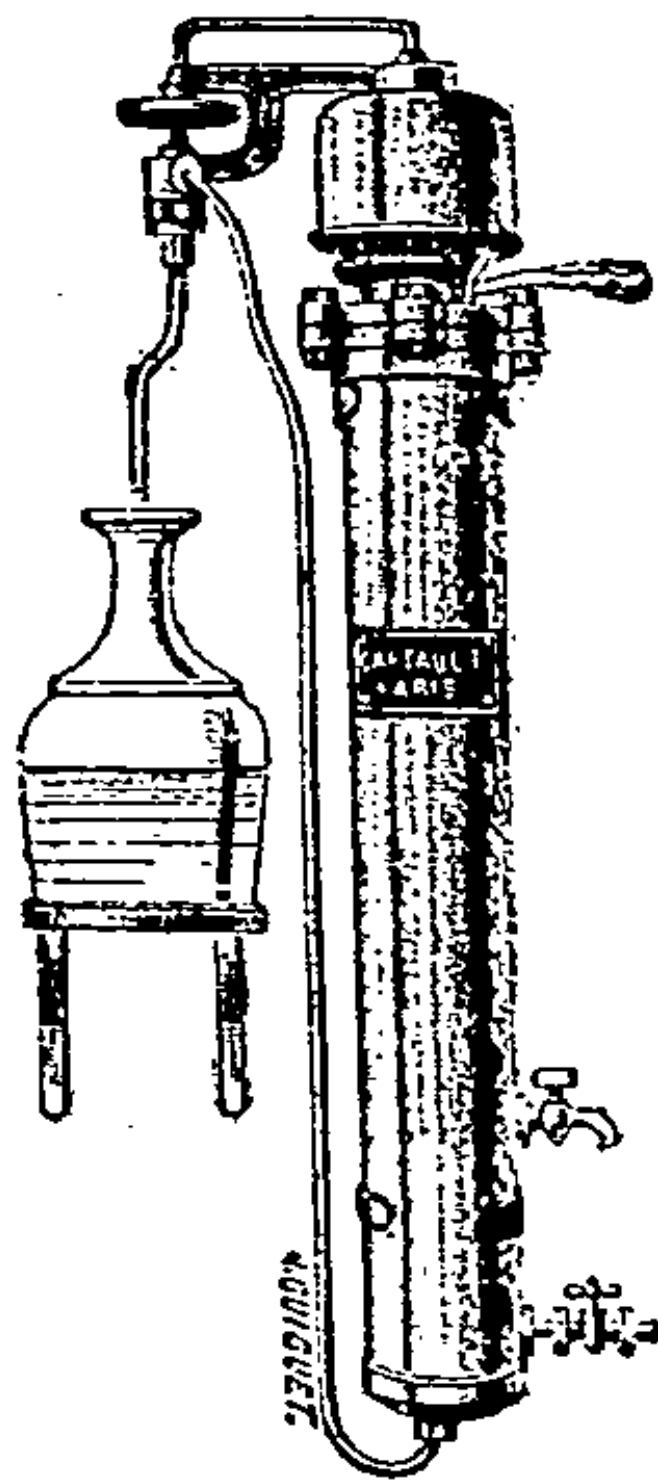
32, rue Planchat XX^e

Métro AVRON et BAGNOLET.

TÉLÉPHONE 942-73

APPAREIL DOMESTIQUE

Débit : 15 et 30 litres à l'heure



Stérilisateurs Cartault

Brevetés S. G. D. G.

ADOPTÉS *Par la Guerre, la Marine, les Colonies, la Ville de Paris, les Gouvernements étrangers, etc., etc.*

Le principe absolu de ces Appareils est de porter l'eau à

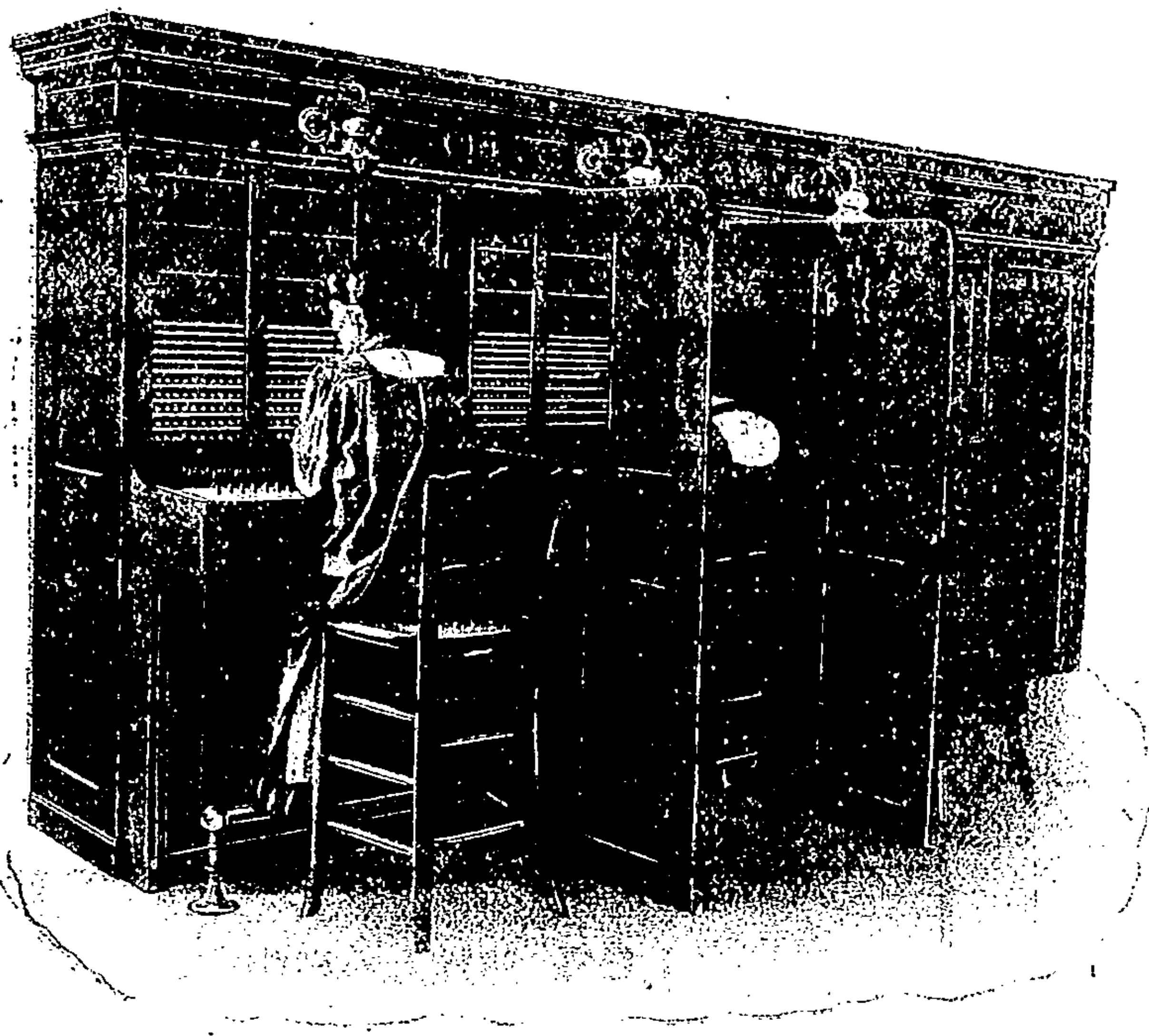
115-120° SANS EBULLITION

et de la rendre fraîche et limpide à la sortie sans avoir altéré

AUCUNE DE SES QUALITÉS NATURELLES

PARIS, 19, rue Montmartre, PARIS — Téléphone 168-70.

NOTICE ET CATALOGUE FRANCO



LE PNEU MICHELIN

Boit l'Obstacle

Oui, mais... la Batterie Centrale

ne connaît pas d'obstacle

La photographie ci-contre représente le

Multiple

à Batterie

Centrale

Intégrale

Récemment installé

aux "USINES MICHELIN" à CLERMONT-FERRAND

Par la Société "LE MATÉRIEL TÉLÉPHONIQUE"

Ancienne Maison G. ABOILARD & C^{ie}, 46, Avenue de Breteuil, PARIS. — Téléphone { 707.03
707.14
en remplacement d'une installation existante du système ordinaire.

Extrait du marché passé par la maison Michelin pour la fourniture du multiple :

La société Le Matériel Téléphonique déclare que le multiple qu'elle fournira sera aussi perfectionné que la technique actuelle le permet et que les postes téléphoniques proposés sont les meilleurs qui existent sur le marché, particulièrement au point de vue transmission et audition. Ils sont du modèle de la Western Electric C^o dont 6.000.000 sont en usage aux Etats-Unis.

Quel que soit le schéma choisi par la société Le Matériel Téléphonique, celle-ci garantit que les auditions et transmissions seront du moins aussi bonnes que celles qui sont obtenues au moyen du multiple d'essai qu'elle a fourni à MM. MICHELIN et C^{ie} en mars 1910 et des appareils téléphoniques ayant servi de modèles; les essais faits par MM. MICHELIN et C^{ie} depuis cette date ayant fortement contribué au choix du fournisseur. Il est entendu que MM. MICHELIN et C^{ie} auront le droit de refuser le matériel si, à l'usage, il présentait une infériorité quelconque sur celui qui a servi d'essai.

G. BORGEAUD, S. I.
41 et 30, rue des Saints-Pères, PARIS
Téléphone 723-38

ORGANISATION MÉTHODIQUE DES BUREAUX

MEUBLES ET MATÉRIEL PRATIQUES
FICHES, CLASSEURS
GRAND-LIVRE à feuilles Mobiles

Demander le Catalogue C n° 98

Envoi franco contre 1 fr. 50 de la brochure :

De la Nécessité pour les Commerçants et Industriels de diriger leur maison avec méthode et des moyens d'y parvenir par G. BORGEAUD, S. I.

Réduction des Frais Généraux
COMMERÇANTS ! **INDUSTRIELS !** **COMPTABLES !**

Voulez-vous réaliser d'importantes Économies de Temps, de Travail, de Papier ?
Voulez-vous avoir constamment vos Comptes *en ordre et à jour* ?

SI OUI, EMPLOYEZ LES CÉLÈBRES



à Feuilles Mobiles
Registres
Brevetés S. G. D. G.

LE "QUICK"

Les plus hautes

Références



Les plus bas Prix
à qualité égale

Fabrication française par des Français

SIMPLICITÉ • DURÉE • ÉCONOMIE • MANÈMENT RAPIDE & FACILE • OUVERTURE À PLAT

Nous ne demandons pas à être crus sur parole ; renseignez-vous et jugez. Le Fabricant qui, depuis 6 ans, propage cet article avec un succès inouï :

E.-L. MORIN, 52, rue Croix-des-Petits-Champs, 52, PARIS

envoie gratis et franco le Tarif illustré. Demandez-lui sans tarder ! Sur votre désir, il vous soumettra un spécimen.

NE VOYEZ PLUS VOTRE ARGENT À L'ÉTRANGER

200.000 TÉLÉPHONES EN USAGE

Grande Economie de Temps
et de Fatigue

par l'Emploi **D'UNE BONNE**
INSTALLATION TÉLÉPHONIQUE
PRIVÉE !

APPAREILS *Systeme Berliner*



**SYSTEME
BERLINER**

Quelques
Références

Hôtel Majestic : 500 postes.
— Régina : 400 —
— Meurice : 300 —
— Mirabeau : 200 —
— Vendôme.
Usines Bayard-Clément.
Usines Darracq.

Etablissements Michelin.
Acieries de Longwy.
Etablissements Peugeot.
Théâtres : Vaudeville, Nouveautés,
Michel.
Grande Maison de Blanc.
Messieurs Desmarais frères.

Messieurs Niclausse.
Galeries Lafayette.
Ministère de la Guerre.
— du Commerce.
Omnium Lyonnais.
Crédit Lyonnais.
Etc., etc...

Envoi franco du Catalogue sur demande adressée à la **Société des Appareils SYSTEME BERLINER**

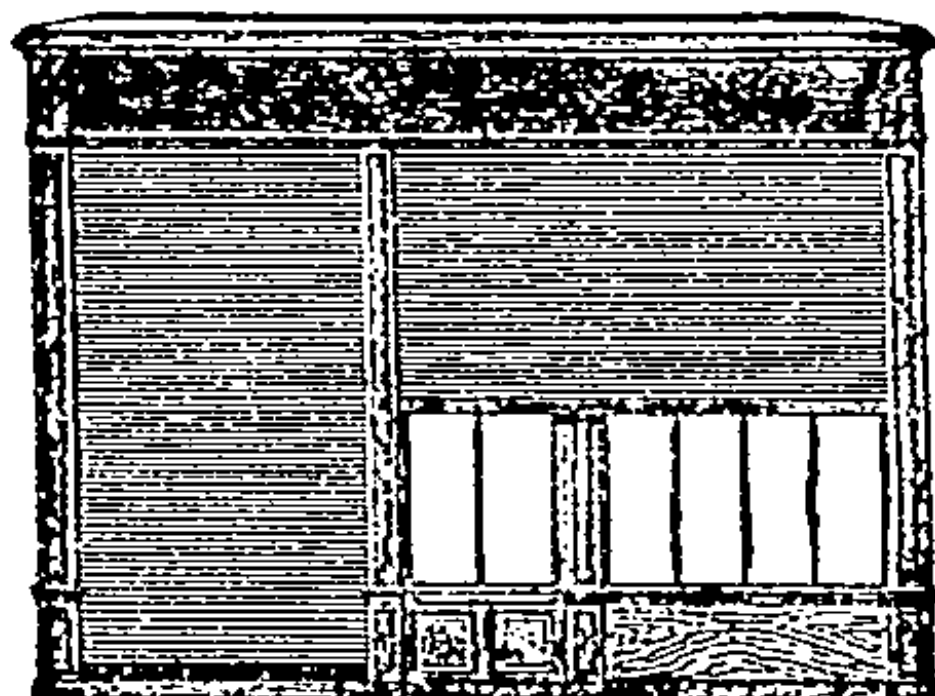
Téléphone 217.08

29, Boulevard des Italiens — PARIS

Téléphone 217.08.

FERMETURES INSTANTANÉES ET ROULANTES PERSIENNES EN FER DE TOUS SYSTEMES

Monte-Charges au moteur et électriques — Monte-Lettres — Monte-Plats

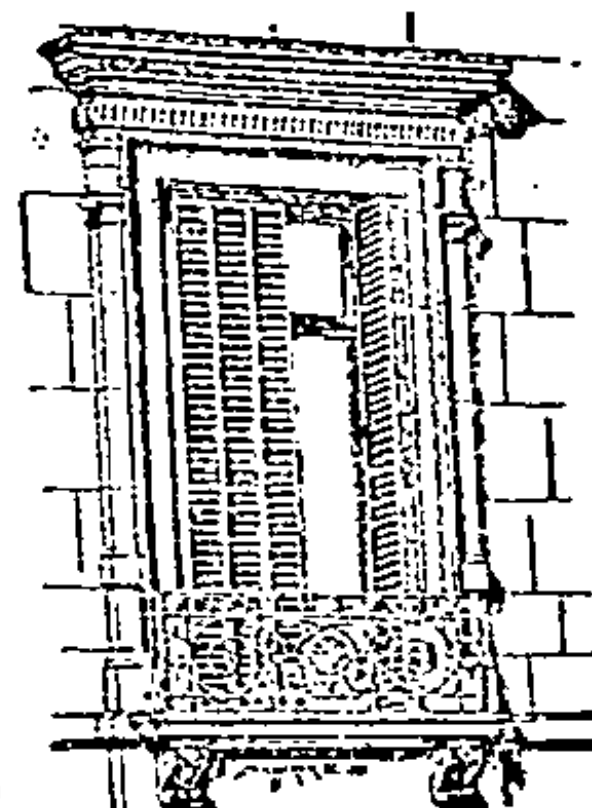


Ancienne Maison CHEDEVILLE & DUFRÈNE

JAQUEMET, MESNET & C^{ie}

92, Rue de la Convention, PARIS

Exposition Universelle de 1900 — Membres du Jury — Hors Concours



RIDEAUX MÉTALLIQUES POUR THEATRES -- GRILLES ARTICULEES

VOITURES DE GRANDE REMISE

Téléphone 121 A l'Heure, à la Journée
au Mois Téléphone 121

PENSION DE CHEVAUX

Prix défiant toute Concurrence

Spécialité de Coupés de Deuil

POUR CONVOIS

CHEVAUX DE LUXE

Prés pour la Fatigue

M^{on} DUBREUIL (3^e Année)

8, Passage Jemmapes (près la porte d'Asnières), LEVALLOIS-PERRET (Seine)

Service Vétérinaire attaché spécialement aux Etablissements.

La Mutuelle Hippique

FRANÇAISE

Société civile d'assurances mutuelles et de réassurances

à primes limitées

contre les risques de mortalité, naturelle ou accidentelle, des chevaux, ânes et mulets.

Siège Social et Direction :

13, rue de Laborde, à PARIS 8^e

Téléphone : 537-63.

Téléphone : 537-63.

OPERA DENTAIRE

38, CHAUSSÉE D'ANTIN, PARIS (En face les Galeries Lafayette)

TEL.
322-93

ANESTHÉSIE LOCALE ET GÉNÉRALE

On parle le Russe, l'Espagnol et l'Allemand



PRIX MODÉRÉS

FAITS A L'AVANCE



TOUS LES TRAVAUX SONT GARANTIS SUR FACTURE

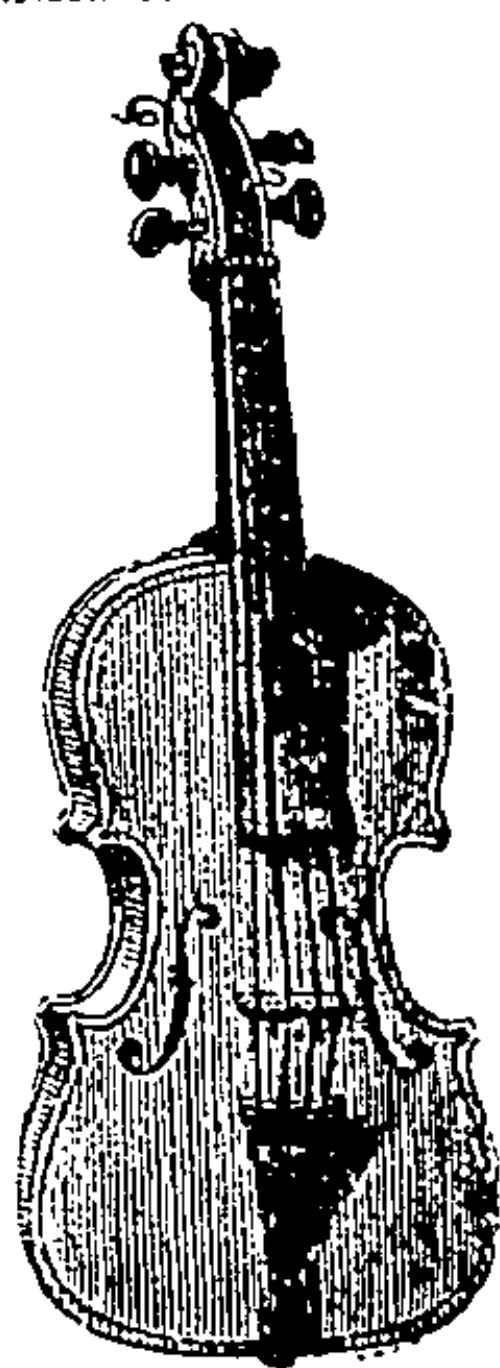


SCOTCH
TAILORS

ABERDEEN

Rue
Auber, 1
PARIS

Maison fondée en 1893



LUTHERIE ARTISTIQUE

Travail soigné. Pièces sur commande.

A. Delivet

Ex Ouvrier de H.-G. SILVESTRE
49, rue Richer, 49, PARIS X
Inventeur de la CHEVILLE IDEAL (déposé).

Violoncelles, Violons anciens, Altos neufs,
Mandolines, Guitares. — Plusieurs Médailles.

Spécialités de Réparations. — Vente, Achat,
Echange — Cordes justes, françaises et ita-
liennes.

COFFRES-FORTS D'OCCASION
SERRURES, CADENAS

UVERTURES

RÉPARATIONS

H. DELAPLANE

90, Faubourg Saint-Martin, PARIS

DERVILLÉ & C^{ie}

MARBRES BRUTS ET OUVRÉS

Cheminées artistiques et commerciales.

AUTELS, TOMBES, COLONNES, ESCALIERS

CARRELAGES, TABLEAUX DE DISTRIBUTION

Installations diverses, etc.

164, QUAI JEMMAPES, PARIS

Téléphone : 417-78

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL : 400 MILLIONS

Siège Social : 54 et 56, rue de Provence,

Succursale-Opéra : 1, rue Halévy,

à Paris.

Succursale : 134, rue Réaumur (place de la Bourse),

DÉPÔTS DE FONDS à intérêts en compte ou à échéance fixe
(taux des dépôts : de 1 an à 2 ans, 2 0/0 ; de 4 ans à 5 ans,
3 0/0, net d'impôt et de timbre) ; — ORDRES DE BOURSE (France
et étranger) ; — SOUSCRIPTIONS SANS FRAIS ; — VENTE AUX
GUICHETS DE VALEURS LIVRÉES IMMÉDIATEMENT (Obl. de Ch. de
fer, Obl. et Bons à lots, etc.) ; — ESCOMPTE ET ENCAISSEMENT D'EF-
FETS DE COMMERCE ET DE COUPONS Français et Etrangers ; — MISE
EN RÉGLE ET GARDE DE TITRES ; — AVANCES SUR TITRES ; — GARAN-
TIE CONTRE LE REMBOURSEMENT AU PAIR ET LES RISQUES DE NON-
VÉRIFICATION DES TIRAGES ; — VIREMENTS ET CHÈQUES sur la France
et l'Etranger ; — LETTRES ET BILLETS DE CRÉDIT CIRCULAIRES ; —
CHANGE DE MONNAIES ÉTRANGÈRES ; — ASSURANCES (Vie, Incendie,
Accidents), etc. **SERVICE DE COFFRES-FORTS**

(Compartiments depuis 5 fr. par mois ; tarif décroissant en
proportion de la durée et de la dimension.)

91 succursales, agences et bureaux à Paris et dans la Ban-
lieue ; 798 agences en Province ; 3 agences à l'Etranger (Lon-
dres, 53, Old Broad Street - Bureau à West-End, 65, 67, Regent
Street), et Saint-Sébastien (Espagne) ; correspondants sur tou-
tes les places de France et de l'Etranger.

Correspondant en Belgique et Hollande :

Société Française de Banque et de Dépôts,

BRUXELLES, 70, rue Royale ; — ANVERS, 74, Place de Meir.

OSTENDE, 21, avenue Léopold ; — ROTTERDAM, 103, Leuvehaven.

L'OFFICE GÉNÉRAL DE L'AUTOMOBILE

A. de Thèze & C^{ie}

10, Faubourg Montmartre

PLUS DE ROULETTES !

Grâce
aux

DOMES du SILENCE

Breveté S. G. D. G.

VENDES 0 fr. 60, les 4 PARTOUT.

Tous les Meubles, Chaises, Tables,
Lits, Armoires, etc., glissent avec
une facilité merveilleuse sur Tapis et
Parquets dès qu'ils ont les **DOMES**
inusables, invisibles, munis de
trois pointes. Un enfant peut les poser.

POUR LE PROUVER, envoi de 4 contre
0.30 seulement, à qui ne les connaît pas.

THE INVISIBLE CASTOR CO
88, Rue Folie Méricourt, PARIS



Dégrèvements sur Contributions

Vérification gratuite des feuilles d'Impôts.

Service Spécial d'Assurances « Incendie, Vie, Accidents »

E. LABEAUME

35, Rue Richer, PARIS

Bureaux ouverts de 9 à 5 heures.

TÉLÉPHONE 133-46

PLUS D'INCENDIE

par l'emploi de



“ L'AUTOMATIC ”

(Breveté s. g. d. g.)

L'extincteur le plus simple.
Le plus répandu. Le plus efficace.

== Société Française ==
des Extincteurs **HARDEN**
58, Rue des Mathurins == PARIS

ENCAISSEMENTS

Sur Paris et la France

== P. DEVOS ==

24, Rue Dauphine (6^e)

Présentation de quittances d'abonnements de journaux, de reçus de cotisations de Sociétés, de factures, de petites traites, etc.

PRIX TRÈS MODÉRÉS

A L'OZONATEUR 9, Chaussée d'Antin PARIS. — Téléphone 124-66

OZONATEUR, purificateur antiseptique de l'air ambiant. Breveté S. G. D. G. Prix : 6, 8 et 9 fr.



OZONATINE, alimentation de l'ozonateur. Prix : 8 fr. litre. Bidons de 1/2 litre, 1, 2 et 5 litres. *Se méfier des contrefaçons et similitudes de noms.*

LAMPE (système Dr Roubleff), absorbant la fumée du tabac et toutes les mauvaises odeurs.
Prix : 6 fr. 50 à 20 francs.

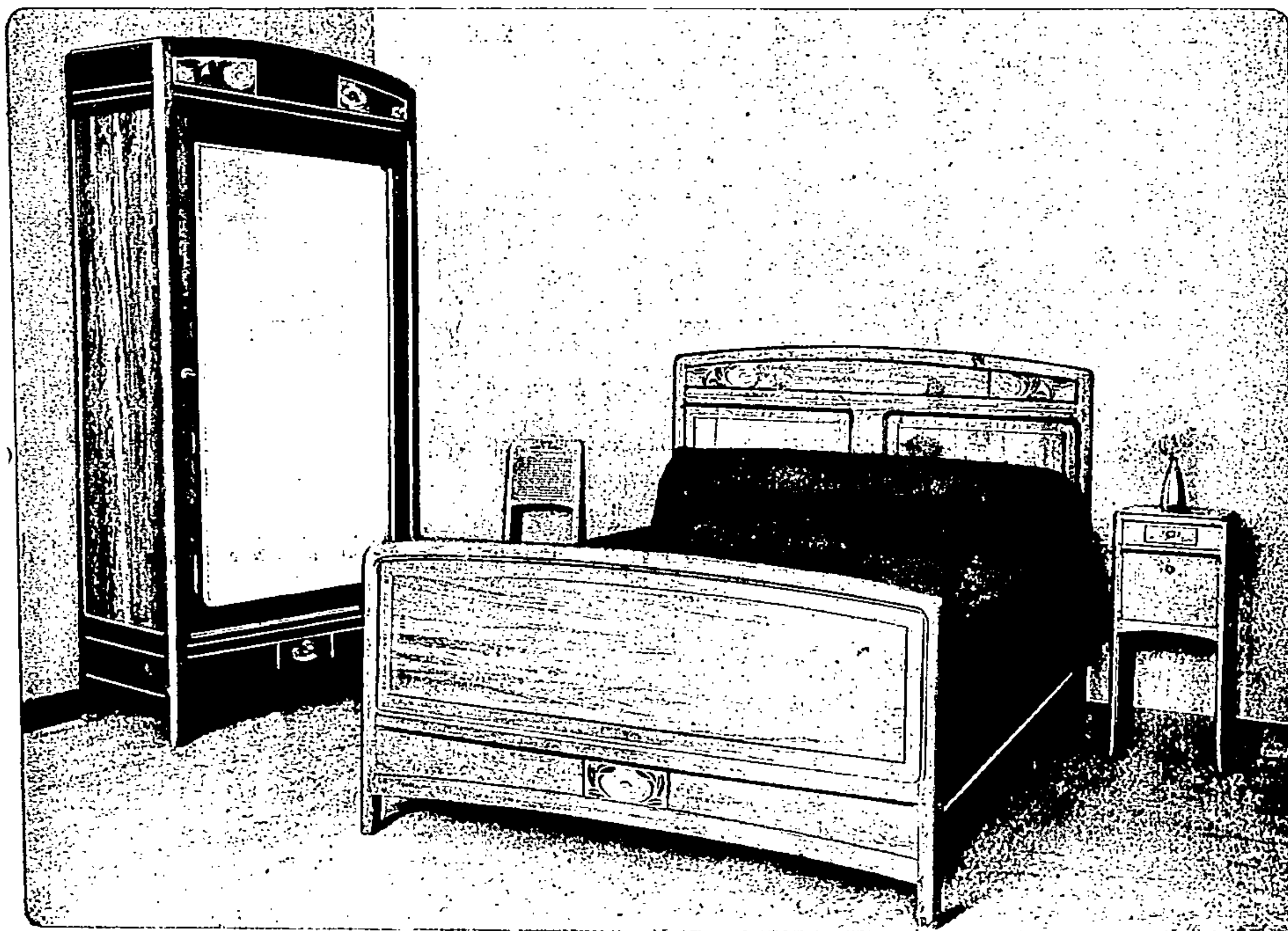
CONCENTRÉS en divers parfums, pour 1 litre d'alcool destiné à l'alimentation. Prix : 6 fr. 50.



Plus de **POUDRE DE RIZ**. Demander l'**EMAIL LIQUIDE INSTANTANÉ**.
Plus de **DÉPILATOIRES DANGEREUX ET DOULOUREUX**.
Demander le **DÉPILATOIRE FLUIDIA LIQUIDE ET INSTANTANÉ**.
A L'OZONATEUR, 9, RUE CHAUSSEE D'ANTIN, PARIS

Avant de Commander
vos **IMPRIMÉS Commerciaux,**
vos **ÉTIQUETTES,**
vos **ENVELOPPES**
Consultez l'Imprimerie **MOUNIER JEANBIN & C^{ie}**
38, Rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.
TÉLÉPHONE : 1026.05. **PARIS (IV^e)** MÉTRO : HOTEL-de-VILLE.

AMEUBLEMENT MODERNE



Chambre Acajou, décoration Maniola, marquetterie.

GALLERY

DESSINATEUR-FABRICANT

2, Rue de la Roquette,

PARIS



1 Armoire à glace biseautée, larg. 1 ^m	230	} 430
1 Lit, largeur 1 ^m 50.	140	
1 Table de nuit intérieur faïence	60	} 40
2 Chaises cannées . . . la pièce	20	
Armoire à deux portes, largeur 1 ^m 35		880

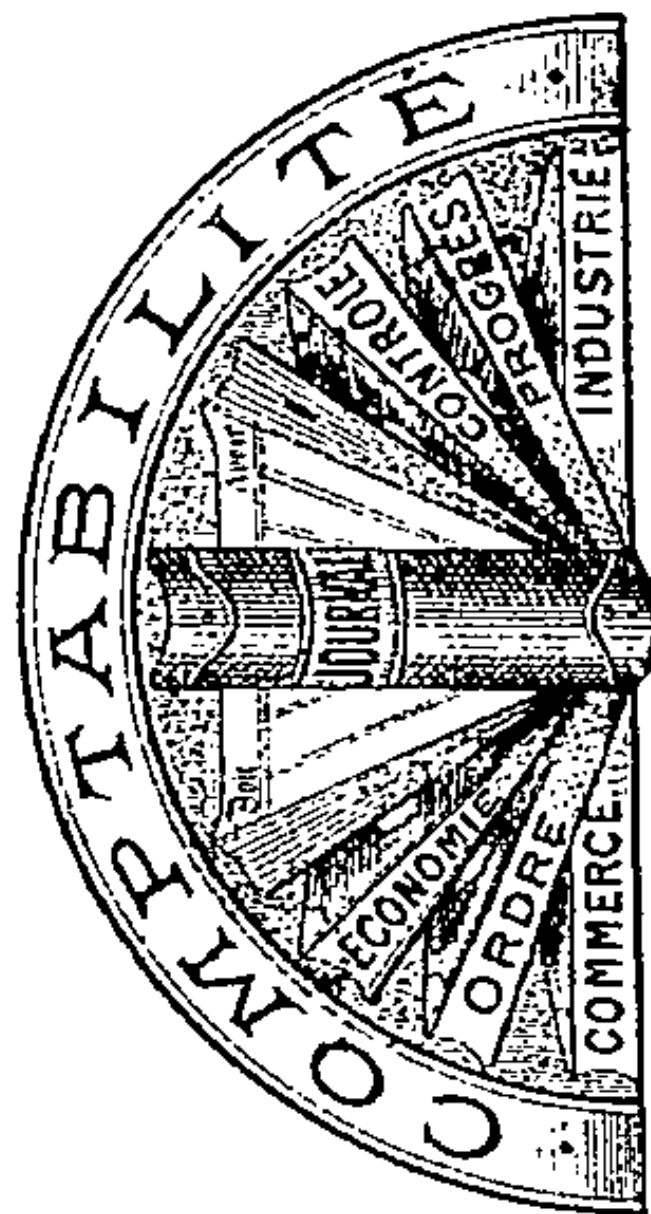
Modèle déposé



Envoi du Catalogue sur demande.

TRAVAUX & COUR
DE
COMPTABILITÉ
EMERIN

Comptable-Expert près les Tribunaux de la Seine



41, RUE BEAUREGARD, 41

(PRÈS LA PORTE ST DENIS)

PARIS

L'HYGIÈNE CHEZ SOI

par l'emploi
du

VIDAGE HYDRO-ASPIRATEUR

* qui permet d'installer
BAIGNOIRES, LAVABOS,
TOILETTES, etc., à n'importe quel endroit
d'un appartement puisque l'eau s'écoule sous pression.
PAS D'ENGORGEMENT. 50 0/0 d'économie d'établissement.

A. LÉBOBE & C. PIGERRE

Entrepreneurs de
Couverture, Plomberie,
Electricité

18, Passage de l'Industrie, PARIS * Appareil de vidage 45 fr.

SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE PUBLICITÉ

89, Rue d'Amsterdam, PARIS Téléphone 151-32

EXPOSITION INTERNATIONALE du Livre et de
la Publicité. — PARIS 1907.

Hors Concours
Membre du Jury

J.-R. BOHL, Directeur

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS A DOMICILE (Catalogues, Journaux, etc.)

CONFECTION D'ADRESSES pour Paris, Province et Etranger. — Listes spéciales de tous les habitants de Paris, rue par rue, maison par maison. — Services et documents particuliers pour Paris, Province, Etranger. (Plus de 8.000.000 adresses.)

ATELIERS SPÉCIAUX { d'Echantillonnage pour Catalogues, Cartes d'échantillons, etc.
de Brochage, Façonnage, Pliage, Encartage, Mise sous bandes et enveloppes, etc.
Impressions en tous genres. — Fourniture d'Enveloppes, Bandes, etc., à prix très réduits.

Fournisseur des Compagnies de Chemins de fer, Grands Magasins de Nouveautés, Journaux illustrés, etc.

BREVETS D'INVENTION

MARQUES DE FABRIQUE - MODÈLES & DESSINS INDUSTRIELS
EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

OFFICE DESNOS

(C. CHASSEVENT)

FONDÉ en 1843

Protection de la Propriété Industrielle en France et à l'Étranger
Recherches d'Antériorités -- Copies et Analyses de Brevets
Mémoires Techniques -- Procès en Contrefaçon -- Expertises
Consultations Légales et Industrielles

L. CHASSEVENT
11, Boulevard Magenta, Paris.

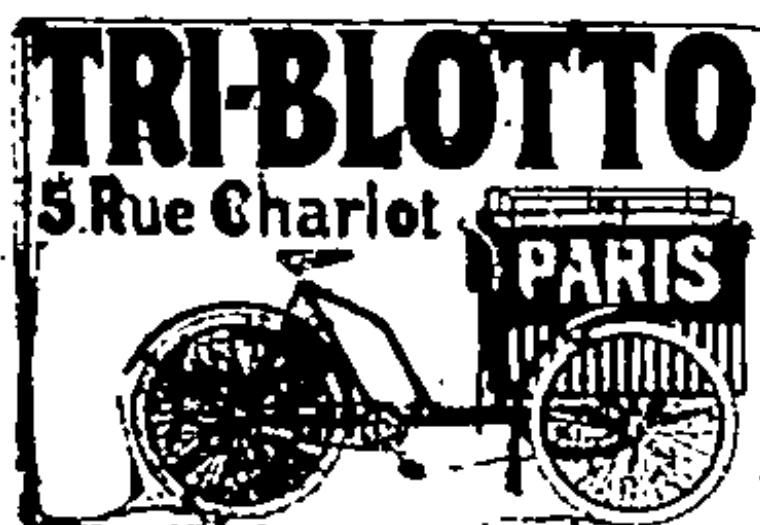
H. CLERC
Ingénieur-Directeur

Téléphone : 430-31 Adresse Télégraphique : INVENTION-PARIS

LE TRI BLOTTO

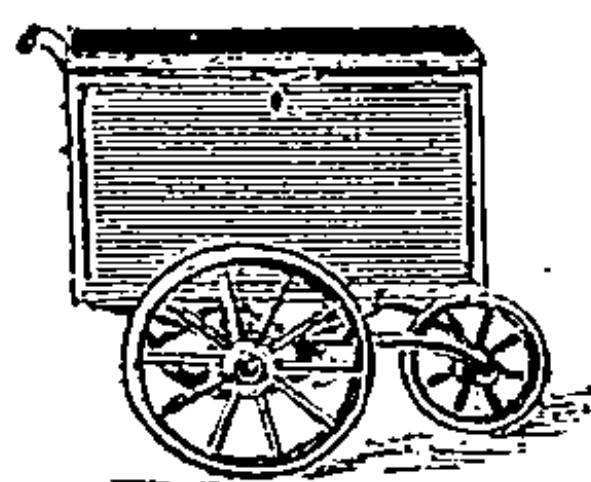
Vente, Location, Entretien, Réparation

COMMISSION - EXPORTATION



Téléphone

1014.55



FABRIQUE DE COFFRES - FORTS



COURTADE

24, rue de Bondy
PARIS

La Maison qui, ayant le
moins de frais, vend
le meilleur marché.

Téléphone 439-73

ENVOI FRANCO DU TARIF ALBUM



N° 4

Frs 345

SUN Visible

Par la netteté et la précision de son
écriture incomparable, la simplicité de
son mécanisme et la modicité de son
prix, la "SUN" est unique au monde.

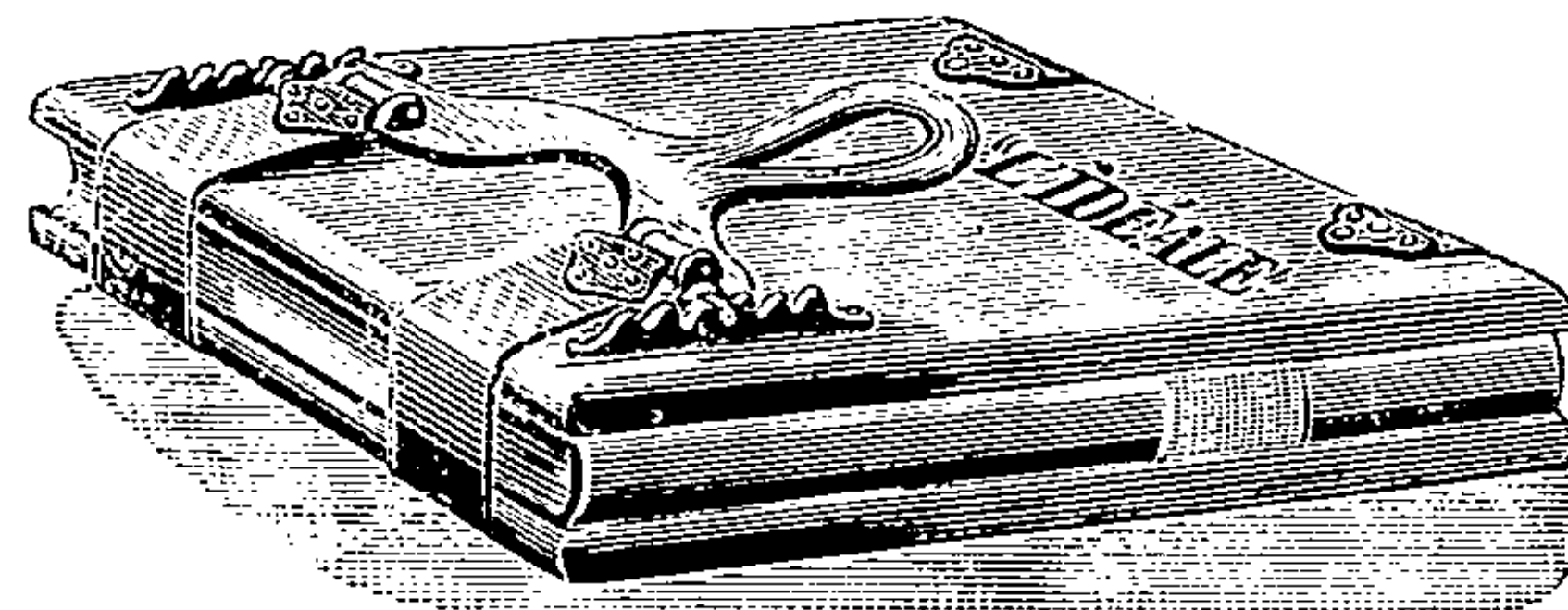
Pie Elam's

8, Rue de Choiseul, PARIS 2

TÉLÉPHONE 297.90

Presse à Copier "L'IDÉALE"

Pour Voyage et Bureau



Téléphone 425.76

Téléphone 425.76

En vente chez tous les Papetiers ou chez

ROLLAND, Fabricant

5, rue du Château-d'Eau, 5, PARIS

Chauffage QUIES

par Eau à circulation accélérée

BREVETÉ S.G.D.G

11, Rue VIÈTE, Paris, 17^e

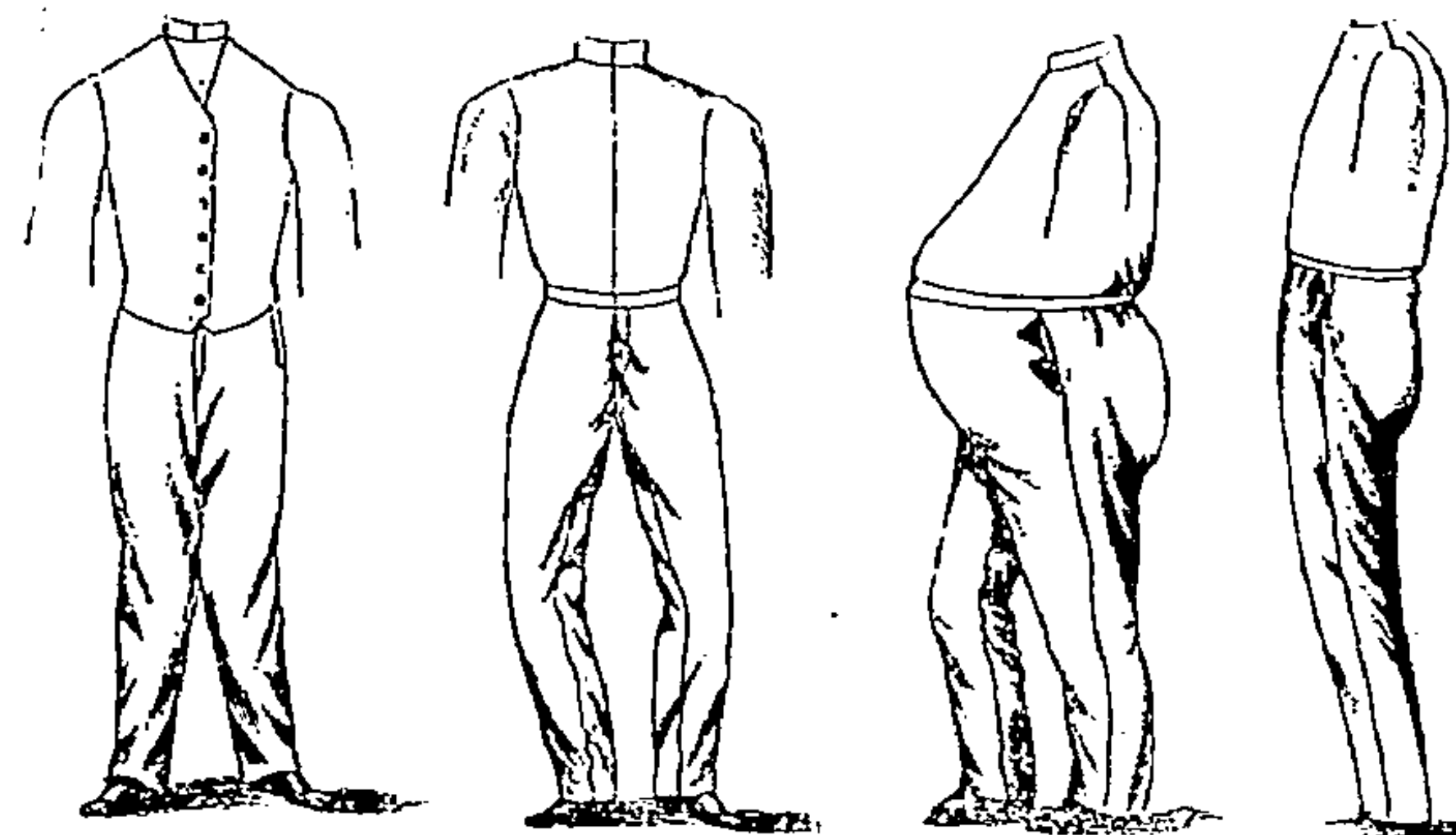
NESSI ONCLE & NEVEU

Ingénieurs-Constructeurs

CHAUFFAGE D'APPARTEMENTS PAR
CHAUDIÈRETTE ET RADIATEURS AU MÊME ÉTAGE

L. FORT, 5 BIS, RUE DU LOUVRE
TAILLEUR, VÊTEMENTS ADOPTÉS AUX CONFORMATIONS

VENTE AU COMPTANT 5 0/0 D'ESCOMPTE



Prix marqués sur toutes les marchandises

Mobiliers de Bureaux
FRANCO-AMÉRICAINS

Les
Meilleurs.

Ch. DELAUNAY

79, Avenue
LEDRU-ROLLIN

PARIS 12

